



2010
2013

Stratégie nationale DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SPORT




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

MINISTÈRE
DES SPORTS

FRANCE

Comité National Olympique
et Sportif Français

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie


CNDS Le sport
pour tous
Centre National pour
le Développement du Sport

Sommaire

3

La Stratégie Nationale de Développement Durable du sport

	Introduction	5
	De la Stratégie Nationale de Développement Durable... à la Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport	7
DÉFI 1	Consommation et production durables 	8
DÉFI 2	Éducation, formation et recherche 	13
DÉFI 3	Gouvernance 	18
DÉFI 4	Changement climatique et énergies 	23
DÉFI 5	Transport et mobilité durable 	28
DÉFI 6	Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles 	33
DÉFI 7	Santé et développement durable 	38
DÉFI 8	La responsabilité sociale du sport	43
DÉFI 9	Défis internationaux en matière de développement durable 	49
	Note méthodologique sur l'élaboration de la Stratégie	54
	Annexes	57

Alors qu'augmente le niveau des connaissances et des préoccupations liées à l'avenir de l'humanité, le monde du sport prend lui aussi conscience de sa responsabilité face aux nouveaux enjeux écologiques, sociaux et économiques.

En quelques années, différents acteurs se sont attelés à la question. Leurs efforts ont ainsi donné naissance en 2003 à l'Agenda 21 du sport français, et en 2008, à la charte du sport pour un développement durable.

Le 27 juillet 2010 est adoptée la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD). Le ministère des Sports ayant souhaité s'impliquer et proposer une déclinaison de cette stratégie pour le sport, son implication s'est portée sur l'organisation d'une consultation couvrant l'ensemble des acteurs du sport et des partenaires concernés. En effet, des initiatives exemplaires ayant déjà été mises en œuvre par différentes fédérations, collectivités et entreprises du secteur sur le terrain, il était important pour la cohérence et la crédibilité de la future stratégie que cette dernière prît en compte les actions existantes.

Au cours des mois d'octobre et novembre 2010, se sont tenues dix Assises interrégionales du sport et du développement durable, en métropole et en outre-mer. Les réflexions du terrain sont naturellement venues enrichir les travaux menés par le ministère avec ses partenaires naturels, tels que le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et d'autres acteurs porteurs d'une expertise précieuse pour le monde sportif. La qualité et l'ampleur des échanges ont témoigné de l'intérêt d'une telle convergence. Elles ont permis d'enclencher la phase suivante essentielle de synthèse des préconisations (fin 2010) et de définition de priorités d'actions (printemps 2011). Ce travail partenarial extrêmement riche et fructueux a permis au Ministre des Sports de présenter officiellement la Stratégie Nationale Développement Durable du Sport le 3 mai 2011.

Parce qu'il porte des valeurs exemplaires, parce qu'il a le pouvoir de fédérer et de mobiliser, parce que depuis toujours, il est dans sa nature d'aller plus loin, le sport peut, et doit jouer un rôle très important dans l'effort national vers l'excellence en matière de responsabilité sociale et environnementale. Par ailleurs, l'image des sportifs est un vecteur puissant d'adhésion et leur implication dans les projets de sport et de développement durable est donc essentielle.

Une telle stratégie pour un sport durable se veut une réponse aussi concrète que possible aux grands enjeux planétaires globaux. Elle doit permettre à tous les acteurs du sport, à ceux qui sont associés aux projets sportifs, de relever les défis qui s'ouvrent à eux.

Cette stratégie nationale partagée insiste notamment sur la nécessité pour les acteurs du sport d'adopter une démarche de développement durable, c'est-à-dire d'engager une réflexion qui place l'humain au cœur des objectifs et des actions :

- à travers la prise en compte permanente des attentes et des contraintes de l'ensemble des parties prenantes;
- à travers un choix d'objectifs nombreux, qu'il conviendra de questionner et d'adapter au fur et à mesure des avancées;

- à travers une démarche qui concilie progrès social, respect de l'environnement et développement économique;
- à travers la mise en œuvre de priorités et de leviers d'actions qui permettront, pour chaque projet, d'apporter une réponse locale et adaptée;
- à travers le maintien permanent d'une vision à long terme et de l'anticipation sur les besoins futurs.

La question primordiale réside dans les modes de pratiques adaptés à un épanouissement personnel, à tous les âges de la vie, dans le cadre d'une qualité de vie collective.

Chaque activité, chaque mode de pratique (loisir, organisé, auto-organisé, compétition, scolaire...), chaque niveau, chaque site, chaque territoire, chaque intervenant dans la réalisation et la gestion des lieux de pratique et chaque fabricant de matériel sportif est concerné, et porte la responsabilité et le pouvoir de faire mieux, et de contribuer ainsi à l'effort collectif. La présente stratégie prend en compte l'ensemble de ces différentes dimensions du sport.

Ce document a pour mission d'être un déclencheur et une source d'inspiration : pour que chacune et chacun, au cœur des projets menés, puisse s'en emparer, le faire vivre, mais aussi l'enrichir au fil des actions, grâce à la mise en œuvre sur le site Internet du ministère des Sports d'espaces collaboratifs et de mutualisation de bonnes pratiques qui constituent un centre de ressources précieux.

L'actuelle Stratégie Nationale de Développement Durable pour la période 2010-2013 (SNDD) a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité Interministériel pour le Développement Durable (CIDD), réunissant les membres du Gouvernement et la Déléguée interministérielle au Développement durable.

Élaborée dans un contexte mondial marqué par des crises économique et financière, par des enjeux environnementaux de plus en plus prégnants et par une exigence accrue de solidarité tant au niveau national qu'international, **la Stratégie Nationale de Développement Durable pose les bases d'un mode de développement durable organisé autour d'une économie verte et équitable**. Les 9 défis clés de cette nouvelle stratégie dessinent ainsi les voies d'une économie à la fois sobre en ressources naturelles (énergie, matières premières, eau, espace, biodiversité...) et décarbonnée mais aussi intégrant davantage les dimensions humaines et sociales.

Il s'agit ainsi de trouver les modes d'organisation, de consommation et de production qui nous permettront, d'ici 30 ou 40 ans, de vivre à plus de 9 milliards d'hommes sur une planète dont les ressources naturelles sont limitées. Il n'est pas possible, en effet, qu'en 2050, chaque humain consomme autant de ressources naturelles (énergie, certes, mais aussi matières premières, eau, espace...) que nous le faisons aujourd'hui dans nos pays industrialisés ; les ressources de la planète n'y suffiront pas.

Ainsi, contre les crises économiques (inflation due à la rareté) et sociales (maintien d'une partie de la population mondiale dans la pauvreté et la faim) et les guerres pour préserver ou acquérir des ressources, il faut que nos modes de vie soient plus **sobres en ressources naturelles**, pris au sens large du terme : énergie, matières premières, produits alimentaires, eau, espace (ce qui inclut la biodiversité)... Ces **nouveaux modes d'organisation, de production et de consommation** plus sobres, c'est-à-dire préservant les ressources naturelles à la fois quantitativement, en les « économisant », et qualitativement, par une **protection des milieux** et une lutte contre les pollutions, doivent aussi permettre de **diminuer drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre**.

Aux défis environnementaux, s'ajoute **l'exigence d'une plus grande solidarité, tant au niveau national qu'international**. La profonde métamorphose de nos organisations impliquera tous les acteurs de la société et nécessitera une répartition équitable des efforts nécessaires. En particulier, les transitions industrielles et économiques devront être accompagnées en donnant toute leur place aux solidarités sociales et intergénérationnelles, au travers d'objectifs de réduction des inégalités, de lutte contre le chômage et la précarité, d'insertion, de formation, de prévention des risques, de gouvernance nouvelle tant au plan national qu'international...

... à la Stratégie Nationale de Développement Durable du Sport

Cette Stratégie, fruit d'une grande consultation nationale, propose des choix stratégiques à travers 9 Défis clefs, en s'appuyant sur des éléments de contexte et enjeux. Ces choix stratégiques sont déclinés en leviers d'actions qui vont permettre à chaque acteur concerné d'apporter sa contribution. Ce sont également 12 priorités qui rythment cette Stratégie.



CONTEXTE ET ENJEUX

Notre société se caractérise par une consommation de plus en plus intense de biens et de services, alliée à des durées de vie des produits de plus en plus courtes, ce qui accroît nos consommations de biens communs et de ressources naturelles, ainsi que nos productions de déchets et de nuisances; les différents modes de consommation creusent également les écarts Nord/Sud. Le sport n'échappe pas à cette tendance; chaque année, en France, les ménages y consacrent près de 16,4 milliards d'euros dont 6,4 milliards pour les articles, vêtements et chaussures de sport et 7,6 milliards pour les services (Source Insee – Ministère des Sports).

Dans ce contexte, l'enjeu est d'orienter nos modes de production et nos choix de consommation vers une économie plus durable, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre qualité de vie, les conditions sociales de production ainsi que notre compétitivité. Consommer et produire durablement en réponse aux justes besoins en matière de biens et services sportifs, c'est participer à l'économie de manière équitable et écologiquement soutenable; contrairement à certaines idées reçues, c'est également une opportunité pour une meilleure qualité de pratique et une plus grande satisfaction.

L'ambition est aussi de mettre l'ensemble du secteur du sport en pointe vis-à-vis des conclusions du conseil de l'environnement de l'Union Européenne et des dispositions résultant du Grenelle de l'environnement qui préconisent différents instruments : éco-conception, écolabel et étiquette énergie, « verdissement » des marchés publics, promotion du management environnemental des entreprises, etc.

Il convient pour relever ce défi de mobiliser tous les acteurs de la chaîne du sport autour d'objectifs et d'outils communs : pratiquants occasionnels ou sportifs professionnels, dirigeants de clubs, collectivités locales, gestionnaires d'équipements, fabricants de matériel, distributeurs, organisateurs d'événements, collectivités, instances dirigeantes...

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Agir sur l'offre et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits et des services sportifs

L'objectif est de développer dans le secteur du sport les méthodes et les outils d'éco-conception, et de privilégier l'analyse du cycle de vie de chaque produit ou service, en appréhendant de manière globale les multiples impacts et les ressources nécessaires à la production d'un bien et de son conditionnement ou d'une offre de service.

Agir sur la demande en communiquant pour mieux orienter / arbitrer l'acte d'achat et les autres choix, et fournir des outils adaptés

En rendant l'offre écoresponsable plus lisible, plus facilement compréhensible, attractive, il est possible de transformer le prescripteur et le consommateur de matériel et de services sportifs, personne physique ou morale (gestionnaire d'équipements sportifs, acteur associatif sportif...), en « consomm'acteur » et d'encourager les achats responsables pour les collectivités.

Définir (ou redéfinir) et évaluer (ou réévaluer) les besoins liés à la pratique du sport, et y répondre de manière adaptée en réduisant l'impact de la consommation des produits et des services, en faisant durer les équipements et en recyclant les produits

L'objectif est de changer les comportements de consommation en sensibilisant les différents acteurs aux limites d'une surconsommation et aux bénéfices d'une consommation plus sobre et plus responsable pour la société dans son ensemble et pour l'individu (qualité des produits, fiabilité, etc.).

Il s'agit par exemple de freiner les effets de mode, d'éviter le suréquipement au profit d'une utilisation plus raisonnée des biens et services. Il faut encourager le bon entretien et maintenance du matériel sportif, les démarches d'échanges et de trocs particulièrement pertinents dans le sport, et éliminer autant que possible de la culture sport la notion de « jetable ».

Enfin, la pratique du sport et les manifestations sportives génèrent une quantité importante de déchets. La réduction des emballages, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des produits sont donc des enjeux clés qu'il convient d'intégrer dès la conception des produits et des services.

Développer les démarches de recherche pour mieux concevoir et mieux produire

Il faut favoriser la recherche et le développement en matière d'éco-conception des produits du secteur du sport, étudier les impacts et l'utilisation des ressources engendrés par les différents produits et services, favoriser les études d'impact comparatives. L'objectif est de collaborer avec les industriels pour les encourager à concevoir et proposer des produits offrant une meilleure durabilité. Par exemple, dans le domaine du textile sportif, comparer les impacts respectifs d'une fibre naturelle (coton biologique) à une fibre synthétique recyclée, en fonction de sa durée de vie.

Bien manger pour mieux bouger

La question de l'alimentation occupe une place prépondérante dans la pratique sportive et dans une hygiène de vie durable. En privilégiant les produits issus de l'agriculture biologique, les productions locales et les circuits courts par rapport aux produits agroalimentaires transformés, non seulement on réduit les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les emballages, mais on opère également une action bénéfique sur sa santé en réduisant certaines consommations (sels, glucides simples ajoutés, acides gras trans) et son exposition aux substances nocives (pesticides, perturbateurs endocriniens...). Les manifestations, comme les associations sportives, peuvent être utilisées pour sensibiliser et former efficacement sur les bienfaits d'une alimentation locale et saine (repas, ravitaillements).

NOS LEVIERS D'ACTION

Formation, communication et sensibilisation

- 1.1.** Développement de formations aux achats durables ;
- 1.2.** Formation des personnels encadrants sportifs à la question de l'entretien des matériels ;
- 1.3.** Conception de campagnes de sensibilisation destinées aux acteurs sportifs et au grand public sur l'éco-consommation, notamment à travers des campagnes médias sur les thématiques de production responsable aux moments de renouvellements prévisibles (matériel télévision à l'occasion de grandes manifestations sportives, démarrage de la saison de sports d'hiver, rentrée scolaire, achats de véhicules selon des critères sportifs ou de loisirs...) ;
- 1.4.** Valorisation dans le sport des sites internet d'éco-comparateurs destinés au grand public et soutien à des initiatives spécifiquement dédiées aux achats sportifs ;
- 1.5.** Valorisation et diffusion auprès des acteurs du sport d'informations sur les aides disponibles, les outils et les bonnes pratiques (via le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports et un observatoire de la consommation sportive notamment) ;
- 1.6.** Implication des sportifs et des sportifs de haut niveau dans l'exemplarité et la promotion des meilleures pratiques : incitation des sportifs à eux-mêmes mieux consommer en travaillant notamment avec les fabricants de matériels puis à communiquer vers le grand public pour le sensibiliser à une consommation plus durable des biens sportifs ;
- 1.7.** Engagement de l'État à rendre exemplaires en matière de développement durable son administration et les politiques publiques.

Prise en compte et gestion raisonnée de la fin de vie des produits et services

- 1.8.** Réflexion autour de l'utilisation et de la réutilisation, identification, via l'observatoire de la consommation sportive, des modes de consommation peu raisonnables et des meilleures pratiques d'achat, valorisation auprès des pratiquants des modes de consommation responsables ;
- 1.9.** Développement des services de location et de partage du matériel sportif ; valorisation et généralisation des démarches de mise à disposition du matériel sportif volumineux sur les sites de compétition ;
- 1.10.** Organisation de dons, trocs et échanges de matériel sportif (systèmes de bourses) aux niveaux des clubs, des fédérations ;
- 1.11.** Développement des filières de recyclage, de l'organisation des filières de tri et de collecte du matériel sportif et incitation au recyclage ;
- 1.12.** Développement du tri sélectif des déchets sur les lieux de pratique et à l'occasion des manifestations sportives (déchets du grand public comme de l'organisation) en veillant à l'adéquation de la démarche avec la politique de tri mise en œuvre par les collectivités du lieu de la manifestation ;
- 1.13.** Pour les consommables, privilégier le non jetable ; notamment pour la distribution de l'eau qui est une problématique particulière lors des événements de course à pied : préférer le matériel réutilisable/rechargeable utilisant de l'eau du robinet ou des bonbonnes grande capacité et pour les sportifs les gourdes plutôt que les bouteilles individuelles en plastique ; développer l'utilisation des gobelets réutilisables lors des manifestations sportives.

Soutien aux efforts de recherche et développement (R&D), et à l'éco-conception

- 1.14.** Organisation des échanges entre pratiquants, fabricants et acheteurs, et capitalisation des bonnes pratiques; notamment par la mise en œuvre des conventions signées sur ces thèmes entre le ministère des Sports et les fédérations de fabricants : Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS), Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS) et aussi les associations dédiées aux différentes filières (EuroSIMA, Outdoor Sports Valley...);
- 1.15.** Encouragement à la mutualisation des usages (matières / R&D) dans la mesure de la non-atteinte à la concurrence légitime entre les entreprises et diffusion de guides sectoriels;
- 1.16.** Généralisation de l'intégration du cycle de vie et soutien à l'approche de coût global (du berceau à la tombe) ; poursuite notamment de la démarche menée par l'ADEME de réalisation d'analyses du cycle de vie (ACV) des matériels, équipements et terrains sportifs;
- 1.17.** Intégration de la notion de coûts environnementaux;
- 1.18.** Réduction de la production de déchets à la source, soutien aux produits sobres et à l'utilisation de produits locaux, notamment dans le cadre des produits achetés pour l'organisation des manifestations sportives;
- 1.19.** Amélioration du caractère recyclable du matériel sportif et du potentiel de valorisation du matériel, des équipements et des terrains de sports;
- 1.20.** Généralisation de mutualisation des bonnes pratiques et retours d'expérience, via notamment le Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports.

Incitation à acheter et consommer durable

- 1.21.** Développement de l'affichage environnemental et social des produits et services sportifs sur les lieux de vente; impliquer notamment les distributeurs spécialisés dans le sport;
- 1.22.** Rédaction et diffusion d'outils/guides d'aide à la décision, référentiels, cahier des charges, questionnaires;
- 1.23.** Incitation à l'utilisation des critères de responsabilité sociétale (concept de la RSE), environnementaux et sociaux, dans les arbitrages, notamment pour les achats publics, les achats des fédérations et ceux des organisateurs d'événements, et encouragement à l'achat de produits éco-labellisés (en incluant notamment les prestations de restauration pour les événements sportifs);
- 1.24.** Organisation d'achats centralisés, groupés, et recensement d'outils existants partagés notamment grâce à la création de coopératives;
- 1.25.** Promotion de championnats sportifs (au niveau national et international) qui imposent un matériel « monotype » conçu pour une durée de vie optimale, afin d'éviter le suréquipement et de favoriser l'égalité des chances;
- 1.26.** Développement des actions de dématérialisation, notamment pour les licences sportives ou les procédures des administrations publiques.

NOTRE PRIORITÉ

Accompagner les acteurs à consommer et produire durablement

Les chantiers structurants :

- Accompagner l'éco-conception des produits et équipements sportifs, à partir de la réalisation d'Analyses de Cycle de Vie;
- Orienter le choix des consommateurs vers des produits à moindre impact environnemental en soutenant l'affichage environnemental du matériel sportif;
- Faciliter la mise en place de filières de collecte, de réutilisation et de recyclage.



CONTEXTE ET ENJEU

Le sport est un moyen d'éducation et de formation.

Chaque club, chaque sport, chaque établissement scolaire est organisé autour d'un projet éducatif qui place en son centre la transmission de savoirs et de techniques, le partage de valeurs, l'acquisition de comportements.

Cependant le sport n'est pas éducatif en soi. Il ne réalise ses promesses que si ce processus d'éducation est organisé autour de finalités reconnues et acceptées par la société et par des cadres formés. La question du développement durable fait partie de ce programme :

- pour garantir une pratique durable du sport lui-même ;
- pour que le sport contribue au développement durable de la société.

À travers la pratique et le spectacle sportif, c'est une grande partie de la société qui peut être touchée. Les enjeux en matière de sensibilisation et d'éducation qui en découlent confèrent à l'ensemble des acteurs du sport une responsabilité particulière. Chaque action menée en matière de développement durable prend ainsi une dimension d'exemplarité.

Le sport exerce déjà cette responsabilité notamment en matière de sensibilisation des sportifs. Il convient de dépasser ce stade pour donner à chacun la possibilité, à travers un véritable processus d'éducation et de formation, de disposer des outils et du savoir-faire qui permettront de faire évoluer en profondeur les comportements.

La recherche dans le domaine du sport a jusqu'ici essentiellement porté sur les questions de performance, de sécurité et de confort des pratiquants. Le champ du développement durable ouvre de nouvelles perspectives et de nouveaux besoins pour la recherche appliquée au sport.

Aménagement du territoire, urbanisme, transports, lieux de pratiques sportives, matériels, santé, dimension sociale des activités et des organisations sont autant de champs d'investigation pour les chercheurs et les universitaires.

Le sport peut par ailleurs jouer un rôle important de banc d'essai et de test pour nombre d'innovations : mobilités douces, véhicules électriques de compétition, piles à hydrogène pour la propulsion des bateaux de sécurité, utilisation de l'eau dans certains équipements de plein air, matériels et prothèses pour personnes en situation de handicap, etc.

Les différents défis de la présente stratégie rappellent les efforts particuliers à réaliser en termes de recherche.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Systématiser la formation de tous ceux qui sont en position de contribuer à l'éducation au développement durable et à la conduite du changement au sein des organisations

Sont concernés en priorité les cadres professionnels et bénévoles, les agents du ministère des Sports et des services déconcentrés, les athlètes de haut niveau, les organisateurs de manifestations, les professeurs d'EPS et les éducateurs. Sont également concernés tous les acteurs de la chaîne du sport : collectivités territoriales, gestionnaires et constructeurs d'équipements, secteur marchand des biens et des services, monde de l'éducation, acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable...

Il convient enfin que tous les pratiquants sportifs (au sens de tous ceux qui déclarent pratiquer du sport) réguliers ou occasionnels, participent au développement durable de la société et du sport.

Sensibiliser et former les acteurs des politiques territoriales au potentiel des activités sportives dans le domaine du développement durable

L'objectif est de permettre à ses acteurs d'appréhender le rôle que le sport peut jouer dans le cadre des politiques qu'ils développent. Un effort particulier pour décloisonner les approches de ces questions et développer des politiques intégrées et transversales doit être conduit (voir défi 3 Gouvernance).

Conduire l'éducation sportive au développement durable de manière à garantir la cohérence du message à travers tous les temps de la vie du sportif

Il s'agit d'assurer une cohérence des messages éducatifs entre pratiques organisées au sein des structures associatives, en temps scolaire, auto-organisée des temps de loisirs, de tourisme sportif des temps de vacances. Pour ce faire, l'objectif serait de mobiliser toutes les parties prenantes des pratiques sportives au service de cette éducation commune.

Développer la recherche en matière de sport et développement durable et conduire des expérimentations

De nombreuses préconisations sur des recherches à conduire sont citées dans les différents défis. Il s'agit notamment de développer des synergies entre les intervenants dans la réalisation des lieux de pratiques sportives, les fabricants des matériels sportifs, le milieu universitaire, les acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP et les collectivités territoriales de différents niveaux) et les laboratoires privés pour soutenir l'innovation technologique et la recherche à tous les niveaux, sur la base du modèle existant des pôles de compétitivité. On pourrait notamment mieux utiliser et exploiter la richesse du milieu universitaire et des écoles dans leur diversité : orientation des thèmes de recherche, de thèses, de mémoires, création d'une base de données capitalisant leurs productions, mise en réseau... Enfin, il s'agit de confier au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports le soin de repérer, évaluer et mutualiser des études et des recherches existantes au niveau national et international.

NOS LEVIERS D'ACTION

Rénovation des cursus de certification de l'ensemble des intervenants du sport

- 2.1. Rénovation de l'ensemble des cursus de certification de l'État en faisant du développement durable le garant d'ensemble de leur cohérence : BPJEPS, DE, DES, filière STAPS. La place du développement durable devra aussi être envisagée avec les branches professionnelles pour intégrer notamment les certificats de qualification professionnelle;
- 2.2. Insertion dans les formations au développement durable généralistes (non sportives) d'un module concernant activités physiques et sportives;
- 2.3. Proposition d'insertion dans les programmes d'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive (EPS) et dans les lycées (enseignement d'exploration en Seconde et enseignement de complément en Terminale) d'un module sur le développement durable du sport. Ces activités peuvent s'inscrire dans le cadre des démarches de développement durable des établissements scolaires (Agendas 21...) et plus particulièrement dans les établissements en démarche globale de développement durable (E3D) ;
- 2.4. Introduction d'un volet développement durable dans les formations des dirigeants bénévoles (Certification de formation à la gestion de la vie associative) et faciliter leur accès à des formations qualifiantes (création de certifications nouvelles).

Création d'un espace national de concertation ouvert à tous ceux qui, dans le cadre du sport, ont la charge d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes de formations initiales ou continues

- 2.5. Animation de cet espace par des observatoires déjà existants.

Incitation des fédérations sportives à former (dans la durée) au développement durable leurs cadres bénévoles et professionnels, leurs dirigeants, leurs éducateurs, leurs pratiquants

- 2.6. Intégration dans le Code du sport d'une disposition demandant aux fédérations d'élaborer un règlement fédéral en matière de formation au développement durable ; le texte devra s'appuyer sur les documents que ces fédérations ont déjà élaborés (Chartes, Agendas 21, brevets techniques...) ou adoptés : charte du sport pour le développement durable, Agenda 21 du sport.

Formation et sensibilisation de l'ensemble des acteurs au développement durable

- 2.7. Formation et reconnaissance au moyen de certifications appropriées de « référents développement durable » au sein des organisations sportives et des organisateurs de manifestations sportives ; un certain nombre d'entre eux pourraient se spécialiser sur les fonctions de veille, d'observation, de gestion des dispositifs ;
- 2.8. Incitation, par des programmes de formation adaptés, des athlètes de haut-niveau à utiliser leur notoriété au service de causes ou d'actions relevant du développement durable ; introduction de dispositions relatives à ces questions dans la charte d'engagement signée par les sportifs de haut-niveau ;

- 2.9.** Information des différentes parties prenantes « internes » (pratiquants, dirigeants, bénévoles, salariés...) et « externes » (spectateurs, fournisseurs, médias, partenaires...), notamment à travers différentes actions de communication, sur les changements climatiques et l'évolution de comportements à mettre en œuvre, à l'échelle individuelle et collective, pour réduire ses émissions de GES, ainsi que sur les gains associés (environnementaux et économiques).

Développement d'actions d'éducation/formation/sensibilisation au développement durable pour et par les parties prenantes de l'économie du sport

- 2.10.** Inclusion d'un volet éducation/sensibilisation dans les conventions ou accords passés par le ministère des Sports en matière de développement durable avec les fabricants et vendeurs d'articles de sports comme la Fédération Française des industries du sport et des loisirs (FIFAS) ou la Fédération Professionnelle des entreprises du Sport & des loisirs (FPS), la Fédération des Industries Nautiques (FIN), les professionnels des activités (syndicats professionnels), les constructeurs d'équipements (comme Qualisport), les médias, les agences conseil;
- 2.11.** Développement et mise en place de dispositifs de sensibilisation au développement durable à travers les activités sportives (en favorisant le lien avec des associations de protection et d'éducation à l'environnement ou des associations de solidarité), notamment lors des événements sportifs en direction des spectateurs;
- 2.12.** Sensibilisation et formation des organisations professionnelles, des syndicats et des prestataires de services sportifs aux enjeux du développement durable du sport.

Renforcement du partage et de la mutualisation des bonnes pratiques et des connaissances à travers des plateformes et des réseaux d'acteurs (sur un plan local, national et international)

- 2.13.** Ouverture de ces réseaux aux autres acteurs de la formation au développement durable; création des ressources et des outils communs et partagés (bases de données, guides, expositions, affiches, flyers, campagnes de communication et d'information...); un des premiers leviers identifiés concerne l'organisation de manifestations;
- 2.14.** Utilisation dans le sport des outils développés et utilisés dans d'autres secteurs de l'éducation et la formation au développement durable;
- 2.15.** Mutualisation des outils et des formations pour en diminuer les coûts;
- 2.16.** Organisation d'une veille sur les initiatives intéressantes notamment à l'international; sur un plan national, cette tâche pourrait être confiée au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports;
- 2.17.** Création d'un Pôle de compétitivité autour du Sport et du développement durable, fonctionnant en réseau à partir de plusieurs centres universitaires, acteurs publics (comme les CREPS, écoles nationales, INSEP) et sites industriels autour d'une communauté de projets;
- 2.18.** Développement de relations de coopérations avec les principaux pays contributeurs, notamment de l'Union européenne, pour valoriser les travaux français en s'appuyant notamment sur le rôle pionnier joué par le mouvement sportif français en adoptant un Agenda 21 du sport.

NOTRE PRIORITÉ

Sensibiliser, éduquer et former l'ensemble des acteurs du sport au développement durable et faciliter le partage des bonnes pratiques

Les chantiers structurants :

- Développer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les diplômes du ministère des Sports;
- Inciter à l'intégration de l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les formations universitaires du secteur sportif;
- Sensibiliser l'ensemble des intervenants du sport fédéral au développement durable;
- Renforcer le centre national de ressources et d'expertise sur le sport et le développement durable.



CONTEXTE ET ENJEUX

Dans la conduite de l'action publique comme dans celle d'un projet, une bonne gouvernance - condition nécessaire pour un développement durable - doit respecter les cinq principes suivants :

- La participation des acteurs à toutes les étapes et le plus en amont possible ;
- Un pilotage organisant l'expression des différents intérêts et les modalités de choix ;
- La transversalité de l'approche conciliant développement économique, amélioration du bien-être, cohésion sociale, protection des ressources environnementales et du climat ;
- L'évaluation partagée permettant de vérifier l'efficacité, l'adéquation et la pertinence des politiques au regard des enjeux globaux et locaux, des principes du développement durable, des attentes des populations ;
- La mise en place d'une démarche d'amélioration continue.

La gouvernance peut être déclinée à toutes les échelles de gouvernement. Globale, locale ou thématique, elle est plurielle par nature. Il faut donc veiller à la cohérence et à la bonne articulation de ces différentes échelles. Cela est particulièrement déterminant pour l'écosystème « Sport », tant ses ramifications sont nombreuses et diffuses. Le sport est en effet caractérisé par :

- une multiplicité des acteurs et parties prenantes : État, collectivités de différents niveaux et leurs différents services internes concernés (sport, social, santé, urbanisme, etc.), intervenants de la réalisation et de la gestion des lieux de pratique, mouvement sportif associatif (CNOSF, CPSE, CDOS, CROS, Fédérations, comités, clubs), organisateurs privés, annonceurs, agences de conseil, pratiquants organisés et auto-organisés, non pratiquants, etc. ;
- une multiplicité des échelles territoriales : de l'international au local ;
- une multiplicité des pratiques (les différents sports) ;
- une multiplicité des modes de pratique : scolaires, sportives fédérales, sport de haut niveau, sport professionnel, loisir.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Le sport doit être intégré aux stratégies de développement durable des territoires, du niveau (inter)national jusqu'au niveau local

Les activités sportives concourent à la vie des territoires, au développement local et national ; une bonne gouvernance dans le sport est donc essentielle.

Pour une réussite la plus globale possible, la voie la plus efficace n'est pas uniquement de concevoir des projets de développement durable pour le sport, mais des projets de développement durable pour des territoires dans lesquels les activités physiques et sportives sont intégrées et les citoyens parties prenantes. Les impacts sont alors démultipliés et favorisent les synergies au profit des pratiquants et des non-pratiquants.

Favoriser la mise en œuvre de stratégies de développement durable par les parties prenantes du sport grâce à la mise en place de gouvernances adaptées

La stratégie nationale partagée pour un développement durable du sport a pour ambition de fixer un cadre et un langage communs et des objectifs collectifs à l'ensemble des parties prenantes. Il leur appartient dès lors à chaque niveau territorial – du national au local – de mettre en place leur propre gouvernance et leur propre stratégie, cohérentes avec les objectifs partagés.

Favoriser les démarches participatives et de concertation

Une action menée dans une démarche de développement durable est un projet collectif. Sa réussite suppose que l'ensemble des parties prenantes soient associées à son élaboration, sa mise en œuvre et son suivi. Elles doivent, en particulier, disposer de toutes les informations nécessaires, disponibles ou à recueillir, qu'il s'agisse de données propres à l'action ou d'expériences et de bonnes pratiques transposables.

Favoriser les pratiques de bonne gouvernance au sein de l'économie du sport

Très médiatisés, le sport professionnel et le spectacle sportif sont souvent montrés du doigt pour les dérives qu'ils peuvent engendrer (dérives financières, dopage, violences, etc.). Les changements de comportements et l'intégration de règles éthiques exemplaires constituent une attente forte du grand public à prendre en compte par les acteurs de l'économie du sport.

NOS LEVIERS D'ACTION

Sensibilisation des acteurs sportifs et non sportifs aux bonnes pratiques de gouvernance

- 3.1.** Information des responsables des territoires sur les potentialités des activités physiques et sportives en matière de développement durable, et donc sur l'intérêt d'associer les acteurs du sport à leurs démarches. Cette information s'appuiera sur l'expertise et le conseil des agents formés du ministère des Sports et de ses services déconcentrés;
- 3.2.** Sensibilisation des acteurs du sport à l'intérêt de s'impliquer dans tous les projets territoriaux et dans les réflexions et démarches participatives et collectives menées à ces occasions. Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) peuvent être des structures adaptées pour développer des prestations de services sportifs en mobilisant collectivités territoriales, associations, opérateurs privés, pratiquants sportifs ou usagers.

Organisation des conditions de la participation des acteurs des activités sportives

- 3.3.** Mutualisation ou création à différentes échelles territoriales d'observatoires pour disposer de l'information nécessaire; au plan national, confier ce rôle au Centre de ressources et d'expertise du ministère des Sports, avec des outils de consultation et de diffusion adaptés;
- 3.4.** Incitation des acteurs du sport organisés à intégrer les organismes de concertations pluriels tels que les CESER (Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux), les conseils de développement des pays et agglomérations, ou mis en place dans le cadre des agendas 21 locaux. Incitation des acteurs du sport à participer aux procédures de concertation des PADD

- (Projets d'aménagement et de développement durable), des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) des PLU (Plans locaux d'urbanisme), de la politique de la ville et de l'établissement des différents schémas et plans (tels que les Plans Climat Énergie Territoriaux) ;
- 3.5.** Encouragement à la désignation de représentants, par exemple à un niveau interfédéral, pour participer à ces organismes de concertation extra-sportifs ;
 - 3.6.** Encouragement à la participation aux lieux de concertation dédiés au sport, tels que les Conférences régionales du sport et les Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) ;
 - 3.7.** Ouverture aux acteurs non sportifs avec voix délibérative – notamment les collectivités – des lieux de concertation sportifs : Comités Régionaux et Départements Olympiques et Sportifs (CDOS et CROS), Conseils régionaux, départementaux et intercommunaux des Offices Municipaux des Sports (OMS), commissions territoriales du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), etc.
 - 3.8.** Promotion des partenariats d'expertise avec des ONG spécialisées dans le développement durable et l'environnement (protection et éducation), ainsi qu'avec les services développement durable des entreprises partenaires du sport.

Promotion de la Stratégie auprès de tous les acteurs du sport : incitation des organisations sportives à engager des démarches structurées de développement durable

- 3.9.** État des lieux de l'offre sportive (densité territoriale de clubs sportifs, ratio nombre adhérents/clubs, concurrence territoriale de l'offre...);
- 3.10.** Intégration des enjeux de développement durable de manière réglementaire : dans les statuts et projets associatifs des clubs, des comités départementaux, des ligues et des fédérations via des statuts types, dans les règlements organisant la pratique, dans les cahiers des charges des manifestations sportives, dans les contrats de partenariat marketing, etc. ;
- 3.11.** Éco-conditionnalité des aides apportées par l'État (conventions d'objectif, CNDS, etc.) tant pour le fonctionnement des organisations, que la réalisation des lieux de pratiques ou l'organisation d'événements ;
- 3.12.** Reconnaissance et développement d'écolabels, de certifications et de qualifications dans le domaine du sport (équipements, matériels, intervenants, fonctionnement fédéral et associatif...), tout en évitant leur multiplicité ;
- 3.13.** Promotion auprès du réseau associatif sportif et des acteurs économiques du sport des principes de la Responsabilité Sociétale des Organisations (RSO), notamment au travers des normes ISO_26000 (évaluation du degré d'intégration des principes du développement durable dans une organisation) et ISO_20121 (organisation d'évènements et développement durable) ; et donc, poursuite des travaux d'élaboration de référentiels d'application au sport des normes pertinentes ;
- 3.14.** Développement d'expérimentations territoriales, notamment grâce à la création d'un fonds expérimental du CNDS lié au développement durable ;
- 3.15.** Favoriser la mutualisation des structures, des équipements sportifs, des bénévoles et des éducateurs : échelle territoriale élargie, espace de concertation multisports...

Mise en place de politiques temporelles

3.16. À partir de concertations et de diagnostics locaux, poursuite de la mise en cohérence des rythmes de vie, de l'offre de services et de l'organisation des équipements de proximité, par rapport aux besoins et aux contraintes des usagers. Cette politique doit favoriser l'accessibilité aux lieux de pratiques (transports, plannings...), leur plein emploi, les rencontres et l'utilisation des installations sportives des collèges et lycées durant les périodes de week-end et de congés.

Promotion d'une approche responsable du marketing sportif et de la communication par le sport

- 3.17.** Par la signature de conventions, encouragement des financements pérennes et des partenariats à long terme pour accompagner le développement des événements et des pratiques dans la durée ;
- 3.18.** Amélioration de la lisibilité des objectifs et des modalités d'application des partenariats ;
- 3.19.** Intégration du développement durable dans les critères de financements des événements sportifs et de choix des partenaires ;
- 3.20.** Utilisation de collaborations avec le secteur privé comme levier supplémentaire de sensibilisation au développement durable et de mise en œuvre de démarches (utiliser les compétences des entreprises partenaires en matière de développement durable) ;
- 3.21.** Développement d'une communication responsable autour des politiques de développement durable et évitant les effets d'annonce sans véritable action (éco-blanchiment/*greenwashing*).

NOS PRIORITÉS

Poursuivre la stratégie ministérielle du développement durable du Ministère des Sports

Les chantiers structurants :

- Mettre en œuvre une démarche de progrès permettant de réduire l'impact carbone du Ministère, des services déconcentrés et des Établissements;
- Sensibiliser l'ensemble des agents du Ministère, des services déconcentrés et des établissements aux principes du développement durable et aux bonnes pratiques;
- Mettre en œuvre une politique d'achats éco-responsables.

Favoriser la mise en œuvre de démarches de développement durable par les organisations sportives, dans une dynamique de gouvernance partagée

Les chantiers structurants :

- Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans l'attribution des aides apportées par l'État;
- Favoriser l'intégration du sport dans les stratégies de développement durable des territoires;
- Mettre à disposition des acteurs du sport des outils favorisant la mise en œuvre de démarches de développement durable.



CONTEXTE ET ENJEUX

Dans l'effort international de lutte contre le changement climatique, la France s'est engagée à contribuer à l'objectif des 3×20 fixé par l'Union Européenne à l'horizon 2020 dans le cadre du paquet énergie-climat : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, accroître de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne (la France s'est engagée à atteindre 23 %¹).

Le secteur sportif dans son ensemble – pratique du sport et spectacle sportif – participera à cet effort collectif. Les activités sportives sont naturellement sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) ; les principaux postes émetteurs sont le transport (cf. Défi 5 : transport et mobilité durable), les installations sportives (intérieures ou extérieures), les matériels sportifs (fabrication et utilisation), etc .

La réduction des émissions dépend notamment des politiques menées par différentes parties prenantes, sportives et extérieures au monde sportif (État, collectivités, entreprises...) et du comportement des usagers. Il s'agit donc de favoriser une implication forte des représentants du monde sportif dans les cercles de prises de décisions incluant ses partenaires.

La France compte plus de 260 000 équipements sportifs dont la moitié a déjà plus de 24 ans². La question de leur rénovation, leur modernisation et leur mise en accessibilité devient un enjeu majeur d'une politique de développement durable dans le sport, tant du point de vue environnemental que des bénéfices sociaux et économiques à en attendre.

À noter que la problématique « effet de serre » est fortement corrélée à une consommation et une dépendance excessives aux énergies, notamment fossiles. L'augmentation du prix de ces dernières risque donc d'entraîner une fragilisation, d'une part, des activités sportives (et poser la question de leur pérennisation) et, d'autre part, de l'accès à la pratique sportive pour les populations à faibles moyens. Il faut d'ailleurs souligner que pour des raisons d'abord économiques, le mouvement sportif s'est engagé depuis longtemps dans une démarche de réduction des distances parcourues par les pratiquants, notamment dans le cadre des compétitions sportives.

Enfin, la réduction des consommations d'énergies et des émissions de GES doit aller de pair avec la nécessaire étude des impacts potentiels du changement climatique sur les pratiques sportives et l'adaptation des équipements et des pratiques qui en découle. L'enjeu pourrait être important par exemple pour les sports de neige ou les installations sportives particulièrement consommatrices en eau.

1. Source : Loi du Grenelle 1 n°2009-967N du 03/08/09, article 9.

2. Source : Recensement national des équipements sportifs, 2010, ministère des Sports

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Développer des démarches de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie et s'intégrer aux programmes de réduction existants sur les territoires

Les acteurs du sport (mouvement sportif, fabricants de matériels, distributeurs, constructeurs et gestionnaires de lieux de pratique, pratiquants...) doivent être incités à engager une démarche de réduction continue de leurs consommations d'énergie et des émissions de GES. Leurs actions doivent être partagées avec les acteurs du territoire et s'intégrer dans des stratégies plus globales, notamment en limitant la surenchère normative.

Adapter l'offre des installations sportives et des lieux de pratiques au juste besoin et améliorer leur efficacité énergétique

Les infrastructures dédiées aux usages sportifs sont fortement consommatrices d'énergie (chauffage, climatisation, éclairage...). L'accent doit être mis sur une meilleure répartition territoriale des installations tout en favorisant leur proximité avec les lieux de vie et leur accessibilité en transport en commun ou en transport doux, ainsi que sur des programmes de construction et de rénovation et de modernisation qui répondent à des exigences très fortes en matière de maîtrise des consommations d'énergie.

Sensibiliser les publics et promouvoir l'exemplarité

Les engagements et politiques de réduction des émissions de GES doivent impliquer l'ensemble des acteurs du monde sportif, mais également les nombreuses parties prenantes concernées. L'évolution des comportements doit s'appuyer sur une information claire et pragmatique de leur incidence, basée notamment sur la valorisation des actions exemplaires.

Développer des solutions techniques ou organisationnelles alternatives pour réduire les consommations d'énergie

De nombreuses activités sportives nécessitent l'utilisation d'équipements fixes ou mobiles consommateurs d'énergie. Une réflexion globale menée en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs de l'environnement, doit permettre de repenser les modes de fonctionnement vers une plus grande optimisation énergétique des enceintes sportives, tant sur le volet technique qu'organisationnel, voire d'en faire des lieux de production d'énergie.

Impact des changements climatiques sur les activités sportives et adaptation

Les changements climatiques devraient conduire, à moyen et long terme, à des modifications des environnements et des lieux de pratiques sportives. En lien avec les partenaires compétents sur ces questions (ADEME, Agences régionales de l'environnement, ONG, associations, etc.), il convient d'anticiper ces changements et de préparer les adaptations qui seront à mettre en œuvre tant en termes d'aménagement que d'évolution des pratiques.

NOS LEVIERS D'ACTION

Promotion de la qualité des infrastructures en termes d'efficacité, de coût énergétique et de mobilité durable

- 4.1. Soutien à la création, en concertation avec les collectivités, de schémas directeurs territoriaux des lieux de pratique pertinents au regard des cultures, des pratiques et des politiques sportives en lien fort avec les parties prenantes, notamment les acteurs sportifs ;
- 4.2. Réflexions sur l'analyse des besoins en espaces de pratique des APS et sur la mutualisation des réponses aux différents besoins sportifs, culturels ou autres, et encouragement à la multifonctionnalité et à l'évolutivité des installations ;
- 4.3. Dans le cadre des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ouverts à la concertation, multiplication des démarches environnementales transverses (ex : Approche Environnementale de l'Urbanisme AEU développée par l'ADEME) pour la création des installations sportives ;
- 4.4. Transposition aux différents types d'installations sportives et promotion des démarches et des labels relatifs à la qualité environnementale, ex : Haute qualité environnementale (HQE), Haute performance énergétique (HPE), Très haute performance énergétique (THPE), Haute performance énergétique énergies renouvelables (HPE EnR), Bâtiment basse consommation énergétique (BBC)... ;
- 4.5. Incitation, notamment par des aides financières, à la réhabilitation et à la modernisation « durable » des installations sportives, à la conduite de projets de réhabilitation et de transformation de friches industrielles et de bâtiments existants ;
- 4.6. Soutien à l'expérimentation de bâtiments sportifs à énergie positive ;
- 4.7. Développement de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et locales (chaufferie bois, géothermie, solaire, éolien...);
- 4.8. Mesure précise des consommations d'énergie des équipements, par poste et par élément constitutif (par exemple : par des bilans environnementaux et sanitaires performants pour les piscines), et connaissance des modes de fonctionnement et des fréquentations, pour définir un mode de gestion éco-responsable ;
- 4.9. Renforcement de l'information des publics sur les performances énergétiques des bâtiments ;
- 4.10. Éco-conditionnalisation des aides à la construction des équipements, en particulier par un bon ajustement des programmes aux besoins réels, ainsi que par une optimisation de l'efficacité énergétique. Ce dernier point concerne notamment les aides du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Soutien aux stratégies individuelles et collectives de réduction des émissions de GES

- 4.11. Réalisation de diagnostics par les acteurs du sport : évaluations des émissions de GES, diagnostics de performances énergétiques des installations sportives, etc. ; encouragement au suivi des évolutions via des mises à jour régulières de ces diagnostics ; poursuite notamment du programme d'incitation à la réalisation de Bilan Carbone® par les fédérations sportives et mise en œuvre de plans de réduction ;

- 4.12.** Intégration de ces démarches dans des programmes plus larges développés sur le territoire par des collectivités locales : Plans Climat Énergie Territoriaux, Contrats d'Objectifs Territoriaux... ;
- 4.13.** Partage des « bonnes pratiques » entre les acteurs et valorisation des opérations innovantes et exemplaires, notamment celles menées par les collectivités territoriales et le mouvement sportif (installations et sites sportifs, transport et mobilité, applications informatiques d'optimisation et de gestion...). Sur un plan national, lancement d'un « club carbone » réunissant les fédérations, les organisateurs d'évènements sportifs, les sponsors et les clubs permettant notamment la modélisation des plans d'action de réduction des émissions de GES en fonction des structures sportives.

Évolution des pratiques et des matériels sportifs

- 4.14.** Réduction des consommations d'énergie liées à la fabrication et à l'utilisation des matériels sportifs ; encouragement à l'adoption de solutions techniques innovantes pour les sports mécaniques et ceux nécessitant l'usage d'engins motorisés pour l'entretien des infrastructures, l'enseignement ou la sécurité ;
- 4.15.** Intégration des fabricants et des distributeurs des matériels sportifs dans la démarche de réduction des émissions de GES liées à la fabrication et l'utilisation de ces équipements ;
- 4.16.** Aménagement des calendriers et horaires des rencontres sportives pour limiter les consommations énergétiques (éclairage, chauffage...).

Prise en compte des perspectives d'évolution du climat dans une stratégie d'adaptation

- 4.17.** Anticipation adaptée aux territoires pour les installations sportives, des probables variations climatiques à travers des réflexions portant sur l'intégration dans l'environnement (approche bioclimatique, besoins en climatisation) ;
- 4.18.** Mise en œuvre d'une veille relative aux impacts probables des changements climatiques sur les activités sportives et réalisation d'études par typologie d'activité sportive, pondération géographique... ;
- 4.19.** Information des pratiquants sur ces évolutions et sur les impacts probables sur la pratique sportive.

NOS PRIORITÉS

Poursuivre les efforts d'optimisation de la demande en transport, pour réduire les émissions de GES, en modifiant l'organisation de la pratique sportive

Les chantiers structurants :

- Développer et mettre à disposition des acteurs un outil d'optimisation des transports;
- Promouvoir les évolutions des règlements des fédérations.

Contribuer à l'amélioration de la qualité environnementale des infrastructures, y compris durant leur utilisation

Les chantiers structurants :

- Lancer une analyse relative à la performance énergétique du parc des équipements sportifs;
- Réduire l'impact environnemental des magasins de sport;
- Accompagner les maîtres d'ouvrages (guide d'application du référentiel HQE).



CONTEXTE ET ENJEUX

En France, les transports sont à l'origine de 26 % des émissions des gaz à effet de serre (GES)³ ; le transport aérien et le transport routier sont ceux qui génèrent le plus d'émission par kilomètre parcouru. Les enjeux des transports sur le réchauffement climatique sont donc déterminants.

Il n'existe pas de sport sans déplacement. La pratique comme les spectacles sportifs impliquent toujours un transport des pratiquants, de l'encadrement, des spectateurs... Les distances sont parfois longues et certaines pratiques imposent le transport de matériel. Chaque année, 2,5 millions d'événements sportifs sont organisés en France⁴, occasionnant également de nombreux stages préparatoires. Toutes les études d'évaluation carbone ont montré que le transport était de loin le poste le plus impactant.

Comme toute activité humaine, en zones rurale et urbaine, le sport doit repenser son mode de déplacement qui repose majoritairement sur le transport routier. Il doit revoir son organisation territoriale et s'insérer dans les stratégies nationales de mobilité durable.

Les attentes vis-à-vis d'un transport rapide et peu onéreux devront bientôt s'adapter à un cadre plus contraint, conditionné par l'augmentation du prix de l'énergie et la prise en compte progressive des effets externes sur l'environnement. Il s'agit d'anticiper ces changements qui influenceront inéluctablement à terme les pratiques elles-mêmes, ainsi que le mode et la fréquence des déplacements des pratiquants et des spectateurs, accentuant encore les inégalités face à la pratique du sport.

La diminution des déplacements et l'utilisation de modes de transport doux est un enjeu de santé et de qualité de vie. Réduire ses trajets a un impact significatif sur le coût financier de la pratique et sur la fatigue et donc sur la santé. Cette adaptation du sport contribuera en outre au désengorgement des villes.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Réduire la demande en transport en modifiant l'organisation de la pratique sportive

La diminution de la demande en transport liée à la pratique du sport et au spectacle sportif constitue la première priorité. Le cadre réglementaire sportif, les critères de décision (dans le choix des lieux de compétition par exemple), les choix d'implantation des sites de pratique (voir ci-dessous) et les habitudes doivent évoluer pour intégrer pleinement cet enjeu.

3. Source : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

4. Source : Comité National Olympique et Sportif Français

Privilégier, dans les zones urbaines, l'implantation de sites de pratique à proximité des lieux de vie et facilement accessibles

L'objectif est d'intégrer dans les projets d'urbanisme des critères de proximité des sites sportifs (lieux de pratique ou de spectacle sportif) avec les lieux de la cité (établissements d'enseignement, habitat, commerces, locaux de travail et de loisirs...) et de favoriser l'accessibilité en transport en commun et en mode de transport doux (vélo, roller, marche à pied).

Sensibiliser les pratiquants et les spectateurs aux enjeux de la mobilité durable

La stratégie en matière de sport et de mobilité durable doit comporter une sensibilisation et une formation des différents publics pour initier un réel changement de comportement, condition de résultats significatifs. Parmi ces actions seront priorisés l'utilisation des transports collectifs, le recours au covoiturage et les modes de déplacement doux.

Optimiser les transports routiers et favoriser les solutions alternatives moins polluantes

Les transports routiers restent largement utilisés pour la pratique du sport. Le développement du covoiturage et de l'utilisation des modes de transport doux et de transport en commun constitue donc une priorité : mesures incitatives, meilleur accès à l'information sur les lieux de pratique accessibles en transport en commun, mesures réglementaires, etc.

Faciliter l'utilisation de véhicules faiblement polluants dans les flottes captives

Le sport peut être une vitrine pour promouvoir les nouvelles technologies en matière de mobilité. En particulier, les « flottes captives », c'est-à-dire les véhicules achetés ou loués en nombre par des organisations sportives ou des organisateurs d'événements, doivent être dotées de véhicules faiblement polluants.

Favoriser une bonne accessibilité aux sites de pratique et de spectacle sportif pour tous les publics

Outre l'accessibilité des sites en eux-mêmes, les moyens de transport qui permettent de s'y rendre doivent être adaptés, en concertation étroite avec les publics. L'accessibilité concerne également les publics défavorisés sur un plan économique à travers la mise en place de politiques tarifaires adaptées.

NOS LEVIERS D'ACTION

Modification de l'organisation des pratiques sportives pour réduire les émissions de GES dues au transport

- 5.1.** Réorganisation des compétitions des fédérations sportives pour réduire les transports : modification du format des championnats, optimisation de la formation des poules, choix des sites des manifestations exceptionnelles, réflexion sur l'évolution des limites administratives, regroupement des manifestations ; par exemple mutualiser les services et la logistique de deux organisations différentes ou réunir deux compétitions en une, durant un week-end sur un même site, ou deux sites voisins... ;

- 5.2. Gestion prévisionnelle du nombre de spectateurs et de leurs modes de transports, en particulier lors des événements d'envergure ;
- 5.3. Développement de partenariats entre le mouvement sportif, les organisateurs d'événements, les collectivités locales responsables de la définition des services de transports locaux, et les sociétés nationales de transport, afin de proposer des alternatives au transport routier ;
- 5.4. Limitation – en encourageant une meilleure utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein des organisations sportives – des déplacements liés à l'organisation des réunions, des formations, etc. ;
- 5.5. Développement d'événements fournissant sur place les équipements de compétition quand ils sont volumineux (bateaux, véhicules, etc.) pour éviter leurs transports individuels par les concurrents ;
- 5.6. Dans les plateformes de concertation sur le sport et le développement durable qui seront mises en place (cf. Défi 3 : Gouvernance), création de forums spécifiques sur les transports pour mutualiser et diffuser les meilleures pratiques.

Intégration des critères de mobilité durable dans les choix d'implantation des équipements sportifs

- 5.7. Organisation de la desserte par les transports en commun des sites de pratique et implantation des nouvelles installations sportives au cœur des lieux de vie ;
- 5.8. Intégration de critères d'accessibilité dans les choix des sites ;
- 5.9. Inscription des projets d'infrastructures sportives dans les Plans locaux d'urbanisme (PLU), les Schémas de cohérence territoriaux (SCOT), les Plans climat énergie territoriaux, etc. ;
- 5.10. Concertation, lors des choix d'implantation des équipements sportifs, entre les pouvoirs publics et les utilisateurs, afin de mieux répondre aux besoins territoriaux.

Développement de l'utilisation des transports en commun et des modes de transports doux

- 5.11. Développement et diffusion d'informations (notamment via l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) sur les moyens de rejoindre les sites de pratiques en transport en commun, transport doux et covoiturage en lien avec les collectivités locales ;
- 5.12. Développement de l'attractivité des transports en communs par des offres combinées avec un accès au stade reposant sur des partenariats adaptés et des aides financières ;
- 5.13. Développement et entretien des voies d'accès sécurisées pour les modes de transports doux autour des sites de pratique ;
- 5.14. Modulation des remboursements des frais de déplacement en fonction du mode de transport utilisé ;
- 5.15. Installation de parkings à vélo sécurisés proches des équipements sportifs ;
- 5.16. Développement de l'inter-modalité par l'amélioration des connexions entre modes de transport tout au long de la chaîne des transports, notamment sur les derniers kilomètres ; l'utilisation des transports ferroviaires devant être privilégiée, il faut assurer la prise en charge des transports depuis les gares jusqu'aux lieux de pratique ou de compétitions, pour les sportifs comme pour les spectateurs.

Sensibilisation aux changements de comportement

- 5.17.** Mise en place de formations à l'éco-conduite et à la sécurité routière pour les conducteurs des organisations sportives, notamment pour les événements sportifs;
- 5.18.** Lancement de campagnes de sensibilisation à l'utilisation des modes de transport doux, des transports en commun et du covoiturage.

Utilisation de véhicules à faible émission pour les flottes captives

- 5.19.** Sensibilisation aux alternatives de déplacements faiblement polluants, notamment pour les associations sportives en complément d'une offre publique de mobilité;
- 5.20.** Développement de partenariats (notamment autour des événements sportifs) avec les constructeurs automobiles pour faire du sport une vitrine sur l'utilisation des véhicules à la pointe sur les enjeux environnementaux.

Mise en accessibilité tout public des transports pour se rendre sur les sites de pratique et des événements

- 5.21.** Application des critères d'accessibilité prévus par la loi dans la construction ou la rénovation des réseaux de transport, en concertation avec les publics concernés pour bien définir les besoins territoriaux spécifiques;
- 5.22.** Mise en place d'une tarification, en fonction des priorités locales, permettant de rendre accessible la pratique sportive au plus grand nombre.

Intégration des enjeux en matière de transport dans l'organisation des événements sportifs

- 5.23.** Sensibilisation des organisateurs à l'importance des transports lors de manifestations sportives;
- 5.24.** Intégration de la question des transports dans les cahiers des charges des grandes manifestations;
- 5.25.** Développement des « fan zones » pour les grands événements. Ces lieux d'animation dans lequel il est possible de vivre l'événement à distance (dans son pays) pourront réduire les émissions de GES liés aux déplacements des spectateurs sur les sites de compétition.

NOTRE PRIORITÉ

Favoriser l'utilisation de modes de transports à moindre impact

Les chantiers structurants :

- Développer une méthodologie « Plans de Déplacement Sport » (PDS) à destination des fédérations dans un cadre territorial;
- Inciter les organisateurs d'événements sportifs à la définition de programmes d'action « transports durables »;
- Faciliter l'utilisation des modes de transport alternatifs en développant des sites web d'information et/ou des partenariats avec les opérateurs de transport.



CONTEXTE ET ENJEUX

2010, Année internationale de la Biodiversité, a culminé avec le sommet International de Nagoya. Un plan stratégique à l'horizon 2020 a été adopté. Il fixe comme l'un des objectifs majeurs une augmentation sensible des aires protégées de la planète. La France s'inscrit dans ce mouvement général pour réaffirmer ses convictions et développer un plan d'action stratégique dans le cadre de la SNDD.

Comme toute activité humaine, en zones urbaines et rurales, les pratiques sportives peuvent avoir une incidence sur l'érosion de la biodiversité, sur l'utilisation des ressources naturelles et sur les sols. Cet impact dépend de plusieurs facteurs : type d'activités, fréquence et densité de la pratique, dimensions des lieux de pratique, activité en milieu naturel ou artificiel... Il est donc nécessaire de mieux connaître cette incidence afin d'en limiter l'importance. Pour y parvenir, les sportifs de toutes les disciplines doivent se sentir directement concernés. L'utilisation de la ressource en eau doit faire l'objet d'une attention particulière en raison des quantités utilisées par la pratique sportive, et pour ce qu'elle représente (source de vie, élément indispensable aux écosystèmes naturels et à la santé de l'homme).

Le sport, qui est pratiqué en milieu naturel terrestre, aquatique ou aérien, en zones rurales et urbaines, peut être un contributeur efficace au maintien de la biodiversité. Les clubs sportifs et les prestataires d'activités sportives sont en capacité de sensibiliser les pratiquants à la protection des milieux naturels. Souvent, ils observent, entretiennent et sauvegardent des sites de pratiques, parfois écosystèmes riches et fragiles. On peut citer à titre d'exemple, l'action historique de la Fédération Française de Randonnée qui a été précurseur d'une politique de biodiversité dès les années 70, en œuvrant au maintien de nombreux chemins ruraux et en faisant reconnaître la qualité patrimoniale et paysagère des itinéraires proposés.

Les clubs sportifs et les prestataires d'activités sportives participent également à la gestion des espaces naturels, dans le cadre de dispositifs innovants comme les commissions et les plans départementaux d'espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (dispositif CDESI/PDESI). Il est important de faire pleinement reconnaître cette contribution auprès des pouvoirs publics et de la renforcer dans toutes ses dimensions. Les sports et loisirs pratiqués en milieu naturel constituent ainsi une des dernières possibilités données aux pouvoirs publics de disposer d'observateurs réguliers des espaces, présents sur tout le territoire à travers un maillage très dense, et très attachés à la qualité du milieu naturel qu'ils fréquentent.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Développer la connaissance des pratiquants et intensifier la sensibilisation en matière de biodiversité : mieux connaître pour mieux préserver

Il s'agit de mieux comprendre le lien entre la biodiversité et les pratiques sportives afin d'aider le sportif à mieux intégrer l'environnement dans le cadre de ses pratiques. Des études et des travaux scientifiques doivent être entrepris en ce sens. Un effort de pédagogie important permettra à tous les sportifs de se sentir concernés.

Faire que les organisateurs des pratiques sportives de nature deviennent des acteurs reconnus pour contribuer à la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Le club sportif, le prestataire d'activités physiques et sportives et l'enseignant scolaire doivent être mobilisés par les acteurs publics pour conduire des actions régulières de sensibilisation et d'éducation à la biodiversité et d'entretien et de réparation des milieux naturels. Ils sont à même de contribuer aux politiques intégrées d'aménagement du territoire, en particulier celles des trames vertes et bleues et des inventaires communaux, grâce à leur connaissance singulière des milieux fréquentés et leur désir de garantir leur bon état écologique.

Promouvoir et développer des pratiques sportives exemplaires

L'objectif est de faire connaître auprès de toutes les disciplines sportives de nature des exemples aboutis d'actions d'entretien, d'alerte, de formation et de réduction de la consommation des ressources naturelles, et de viser leur généralisation.

Les réseaux d'alerte initiés par quelques fédérations devront être mis en synergie et adaptés à des échelles territoriales pertinentes afin de bénéficier à la totalité des sports qui se pratiquent en milieu naturel ouvert. Les associations sportives seront incitées par leurs fédérations à dialoguer chaque année avec les acteurs environnementaux (associations de protection ou d'éducation à l'environnement). Des coopérations seront recherchées à travers ces échanges.

Intégrer le sport dans les réflexions autour de la « Ville durable »

L'un des grands enjeux des années à venir est celui de la ville durable, moderne, plus humaine et habitable, moins polluante et prédatrice d'espace. Les activités physiques et sportives, qu'elles se déroulent en milieu artificiel, dans des espaces publics ouverts ou en milieu naturel en périphérie immédiate, prendront toute leur place dans cette réflexion, tant le retour de la nature en ville, le réinvestissement des espaces publics, des berges de rivières, les voies vertes et bleues... sont des opportunités pour une pratique sportive pour tous, locale et de saison.

NOS LEVIERS D'ACTION

Amélioration de la connaissance

- 6.1.** Meilleur partage des connaissances, mises en œuvre d'expérimentations, lancement de projets de recherche et de développement et mobilisation de sportifs sur des projets de science participative ou d'écovolontariat;
- 6.2.** Innovation autour de solutions alternatives aux gestions traditionnelles (ex : sols en herbe vs terrains en gazon synthétique, des études semblant montrer des avantages écologiques en faveur de cette dernière option aux niveaux des émissions de GES et de la consommation en eau) ;
- 6.3.** Valorisation de l'innovation et de l'expérimentation;
- 6.4.** Au-delà des contraintes réglementaires, valorisation de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive et de la construction d'un équipement;

- 6.5. Évaluation de la consommation d'eau, de la superficie des sols entretenus et des paysages modifiés, des nuisances sonores générées, du fait des activités sportives;
- 6.6. Évaluation monétaire de la contribution du sport à la préservation de la biodiversité;
- 6.7. Incitation de l'ensemble des acteurs intervenant dans la filière du sport (offices de tourisme, loueurs et vendeurs de matériel, éditeurs, etc.) à informer aux enjeux de la biodiversité les pratiquants auto-organisés des sports en milieux naturels ;
- 6.8. Mise en œuvre de diagnostics, d'inventaires et d'études de la biodiversité à l'occasion d'une manifestation sportive, d'aménagements et de la construction d'un équipement (ex. : indice d'abondance des oiseaux communs).

Contribution des usages sportifs à la préservation du milieu vivant

- 6.9. Accompagnement des acteurs du sport dans l'application des directives NATURA 2000 dans le cadre, notamment, de l'organisation des manifestations sportives ; finalisation par les ministères concernés d'un guide d'application à leur destination ;
- 6.10. Renforcement de missions d'observation et de recensement d'espèces confiées aux acteurs du sport en lien avec les professionnels ou associations environnementales compétents ;
- 6.11. Superposition des cartes de pratique des sports en milieux ouverts avec celles des sites à protéger (inventaires communaux, trames vertes et bleues...) pour identifier leur degré de coïncidence et inciter à des actions concertées entre les responsables de la biodiversité et ceux du sport ;
- 6.12. Généralisation des réseaux d'alertes initiés par des fédérations et des actions de réhabilitation des sites menées conjointement par les responsables territoriaux et les acteurs du sport ;
- 6.13. Valorisation de la contribution des pratiquants des sports et des loisirs de nature à la gestion des espaces naturels (fiscalité, contribution volontaire...) ;
- 6.14. Missions d'ambassadeurs de la gestion durable de la biodiversité confiée aux sportifs de haut niveau, après formation.

Gestion durable des équipements sportifs

- 6.15. Implantation, programmation, conception, rénovation, modernisation et gestion durable des installations sportives en prenant systématiquement en compte les objectifs de préservation et de restauration de la biodiversité ;
- 6.16. Augmentation de la capacité des équipements sportifs à héberger de la biodiversité ;
- 6.17. Diminution des prélèvements des ressources naturelles, en premier lieu de l'eau ;
- 6.18. Utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage et le nettoyage et de produits éco labellisés pour l'entretien et l'hygiène des terrains naturels de sport ;
- 6.19. Conception d'outils spécifiques à la gestion durable des sites de pratique et des équipements sportifs (sur l'exemple du Recensement des Équipements Sportifs et des Observatoires des lieux sportifs de nature) ;
- 6.20. Lutte contre l'étalement urbain et le mitage des espaces naturels par une localisation judicieuse des lieux de pratiques sportives ;
- 6.21. Intégration harmonieuse des équipements sportifs dans leur environnement visuel et paysager ;

- 6.22.** Concertation des acteurs du sport aux actions visant à rendre les villes plus durables, en particulier la démarche EcoCité, intégrant notamment les sites de pratiques sportives au cœur des lieux de vie.

Responsabilité des fédérations sportives à la gestion durable de la biodiversité

- 6.23.** Élaboration de règlements fédéraux sur l'environnement et le développement durable donnant, notamment, des consignes opérationnelles aux clubs et comités sportifs sur la préservation de la biodiversité ;
- 6.24.** Élaboration d'un cahier des charges environnemental relatif à la conception et à l'organisation des événements sportifs ;
- 6.25.** Communication directe auprès des licenciés pour les informer de leur responsabilité individuelle et des gestes recommandés par leurs fédérations (celles dont les pratiques se déroulent en milieu naturel ouvert touchent au moins 6 millions de personnes) ;
- 6.26.** Sensibilisation et formation des cadres et des dirigeants ;
- 6.27.** Diffusion des bonnes pratiques avec caution scientifique ;
- 6.28.** Incitation des pratiquants fédérés à connaître et respecter la biodiversité des territoires découverts en application des principes du tourisme durable ;
- 6.29.** Incitation de l'ensemble du mouvement sportif à établir le contact avec ses homologues environnementaux et gestionnaires d'espaces naturels, au plan local et à l'échelle de territoires pertinents (massifs, bassins, parcs, etc.) ;
- 6.30.** Systématisation des coopérations interfédérales par la désignation de référents mandatés selon les thématiques et par l'élaboration de plans d'actions communs.

Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité 2010-2020

- 6.31.** Élaboration d'un plan d'action sur le sport sous l'impulsion du ministère des Sports ;
- 6.32.** Implication systématique du mouvement sportif dès le lancement des démarches de classement de nouveaux espaces naturels protégés (la SNDD prévoit d'en doubler la surface d'ici à 2020 en passant de 1 à 2 % du territoire) ;
- 6.33.** Désignation par chaque gestionnaire d'espaces naturels d'un référent sur les activités sportives chargé d'élaborer un programme de travail en concertation avec les acteurs du sport et de l'environnement ;
- 6.34.** Création d'ici à 2013 d'un réseau d'espaces naturels et sportifs garantissant la pratique d'activités sportives éco-citoyennes et la protection d'espèces sensibles ; conception d'un label spécifique de réserves « Nature et Sport » cogérées par les acteurs de l'environnement et du sport.

NOTRE PRIORITÉ

Engager le monde sportif dans la conservation et la gestion durable de la biodiversité

Les chantiers structurants :

- Favoriser les partenariats entre le monde sportif et les acteurs de l'environnement (sportif acteur de la gestion durable);
- Généraliser la mise en œuvre d'un volet biodiversité dans les règlements fédéraux DD;
- Promouvoir l'intégration des clubs sportifs dans la gestion des espaces protégés.



CONTEXTE ET ENJEUX

L'activité sportive non intensive et bien pratiquée favorise un bon état de santé physique et psychique. Le sport et la santé sont intimement liés. Il convient de protéger la santé des pratiquants en prévenant les accidents liés à la pratique et les dérives, comme le dopage ou la violence, quel que soit le niveau de pratique. Parallèlement, la promotion et le développement des activités physiques et sportives sont des facteurs de bonne santé et de bien-être.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (transports, alimentation et consommation d'énergie) peut indirectement entraîner une amélioration de la santé à l'échelle globale. La contribution du monde du sport à cet objectif étant détaillée dans les défis 4, 5, et 6, nous nous attachons prioritairement ici au potentiel d'amélioration de la santé en France apporté par la pratique sportive.

Exemples de problèmes majeurs de santé sur lequel le sport peut agir :

- l'obésité a atteint les proportions d'une épidémie mondiale : 2,6 millions de personnes au moins décèdent chaque année dans le monde du fait de leur surpoids ou de l'obésité⁵ ;
- le fléau du dopage doit rester une absolue priorité dans les politiques sportives menées par les autorités et doit être au cœur des préoccupations de l'ensemble des acteurs du sport.

Plusieurs axes d'actions s'imposent en matière de santé et de sport :

- penser et promouvoir la pratique sportive comme facteur de santé individuelle et collective contribuant à l'amélioration de la qualité de vie. Le sport, envisagé sous cet angle, correspond à la recherche du bien-être et de l'équilibre personnelle ;
- envisager la pratique sportive comme un élément thérapeutique (facteur de guérison et d'autonomie en particulier pour les personnes atteintes de handicap, action de prévention indiquée destinée à un groupe d'individu ayant des signes de pathologies) et de manière plus générale comme une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie ;
- protéger les pratiquants sportifs et les spectateurs des manifestations en prévenant les risques liés à certaines dérives (pratiques excessives, dopage, violences, surconsommation d'alcool, nuisances sonores et visuelles...) ;
- veiller à la qualité de l'environnement lié aux pratiques sportives (qualité de l'air, de l'eau, des sols, prévention des nuisances sonores, etc.) ;
- optimiser les bénéfices sur la santé de la pratique en contribuant à l'étude et à la définition d'une « zone verte » dans le sport. Il s'agit d'identifier les facteurs de risques liés à une inactivité (sédentarité), une activité intensive ou inadaptée (pratique occasionnant des dommages pour la santé).

5. Source : Organisation Mondiale de la Santé, 2005

L'idée d'une pratique sportive régulière, adaptée, axée sur l'amélioration de la qualité de vie, s'inscrit naturellement dans une stratégie de développement durable en ce qu'elle encourage la cohésion sociale, le respect du vivant, et vise à mieux connaître et mieux protéger ses ressources : celles de la nature, et celles du capital santé de chacun.

Parallèlement aux pratiques tout au long de la vie, le sport de compétition est soumis à un devoir d'exemplarité des comportements, en raison de sa visibilité et des responsabilités qui en découlent vis-à-vis de l'ensemble de la société.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Identifier et mettre en cohérence les actions existantes, améliorer la connaissance de la relation entre sport et santé, et encourager les bonnes pratiques

Le partage et la mise en réseau des connaissances sur les comportements à adopter et la relation entre le sport et la santé doivent être au cœur de la stratégie. Il faut communiquer largement sur les actions positives existantes. La communication doit valoriser les bienfaits de l'équilibre global : activité sportive régulière, absence de drogues et de tabac, alimentation saine, importance du sommeil et de la récupération. Il conviendrait ainsi que chacun ait accès à des services de suivi, d'évaluation, de conseil et d'accompagnement, pour une pratique adaptée à ses goûts et possibilités.

Plus elle démarre tôt, plus l'éducation à la santé est efficace. Il en va de même pour les activités sportives : il convient d'apporter une attention particulière à la pratique des enfants, en réservant un temps suffisant aux activités physiques et sportives dans les temps scolaires et extrascolaires.

En parallèle, le sport peut apporter une contribution active aux campagnes de sécurité publique (par exemple la prévention des accidents en montagne hiver/été) et de santé publique (par exemple la lutte contre l'obésité et la sédentarité, la prévention des maladies cardio-vasculaires), en démontrant l'intérêt de la pratique régulière du sport et des déplacements doux à base d'activités physiques et sportives, comme la marche et le vélo.

L'importance du sport dans un dispositif de prévention, notamment pour les seniors, doit être fortement encouragée.

Prévenir les risques (sociaux et sociétaux, naturels et technologiques), préserver la qualité des milieux (eau, air) et des équipements (bâtiments, sols)

L'activité sportive pratiquée de façon inadaptée ou intensive pouvant entraîner des risques pour la santé, on s'attachera à prévenir ces risques en favorisant les pratiques saines (privilégier la modération et la pratique informée pour éviter les accidents) et en éduquant à la qualité des environnements (qualité de l'air, eau). Certaines pratiques seront déconseillées voire réglementées, dans des conditions particulières ou d'épisodes de pollution (pics d'ozone...).

Les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre pour prévenir les risques liés à la gestion du public lors des manifestations sportives (violences, accidents dus à la présence de la foule, etc.). Les risques liés à la construction et au fonctionnement des équipements sportifs sont à envisager de façon générale (amiante, radon, plomb, légionellose, émanations nocives de substances chimiques utilisées dans la construction, les matériels, les produits d'entretien...), mais aussi de façon spécifique à certains équipements (sous-produits de traitement de l'eau en piscines, mycoses et verrues

plantaires, niveaux sonores élevés, sols sportifs traumatisants, risques de chutes et de chocs...). Il convient en outre que les règles qui encadrent la conception et le fonctionnement des établissements recevant du public (ERP) soient scrupuleusement respectées.

Les sportifs peuvent dans certains cas jouer un rôle dans la sécurisation de certaines activités : il faut valoriser leur contribution dans les dispositifs de secours et de prévention (spéléologie, alpinisme...) et renforcer leur formation à la gestion du risque.

Le monde du sport de haut niveau est potentiellement générateur de dérives mettant en danger la santé physique et psychologique des athlètes (dopage) et de leur public (addiction aux jeux, paris truqués, surconsommation d'alcool) ; il convient de poursuivre et renforcer la mise en œuvre des moyens de lutte contre ces pratiques à risques.

Intégrer, dans toutes les formations sportives, la thématique santé et la notion de Capital Santé

Il est important d'inculquer dès que possible la notion de Capital Santé en l'intégrant à l'organisation de la pratique sportive. Il faut inciter à la vigilance sur les questions d'alimentation, de sommeil, et de pratiques adaptées à l'âge et à la fragilité de chacun, ainsi qu'à la nécessité de disposer de matériel et d'équipements adaptés (chaussures, revêtements de sol, protections, etc.), afin notamment de préserver la capacité et l'envie de chacun de pratiquer une activité sportive tout au long de sa vie. Dans un cadre plus général de santé publique, les activités sportives, selon des protocoles définis par les professionnels de la santé, peuvent contribuer à un processus de guérison.

NOS LEVIERS D'ACTION

Communication pour convaincre et créer des outils nécessaires à l'accompagnement du changement

- 7.1.** Réalisation d'études, cartographies, enquêtes épidémiologiques sur le lien coûts/bénéfices liés aux pratiques sportives à tous les âges, et réalisation du suivi des sportifs tout au long de leur carrière ;
- 7.2.** Développement de lien avec les Agences Régionales de Santé et les DRJSCS pour décliner les recommandations en matière d'éducation et de promotion de la santé, par la pratique sportive, en relation avec les plans et programmes nationaux (Plan National Nutrition Santé, Bien vieillir, Plan maladies chroniques...);
- 7.3.** Diffusion des recommandations du rapport préparatoire au « Plan national de prévention par l'activité physique ou sportive » 2008, au PNNS dans un volet sport ;
- 7.4.** Pérennisation du rendez-vous annuel Sport Santé et Bien-Être organisé par le CNOSF et l'État.

Prévention des risques (sociaux et sociétaux, naturels et technologiques), et préservation de la qualité des milieux (eau, air) et des équipements (bâtiments, sols)

- 7.5.** Mise en place d'analyses épidémiologiques sur les risques d'accidents inhérents à la pratique sportive de loisir et de compétition, développement de référentiels permettant de les prévenir et identification des programmes de prévention qui ont déjà fait leur preuve sur des populations et des sports ciblés, afin de les élargir à d'autres populations et d'autres pratiques ou d'en développer de nouveaux. Constitution de fiches de données de sécurité sur ces risques;

- 7.6. Adaptation des pratiques sportives, notamment liées à l'organisation de manifestations, lors d'épisodes de pollution, en concertation avec les administrations concernées;
- 7.7. Réalisation d'un document unique d'évaluation des risques professionnels sportifs et création d'outils de gestion uniques spécifiques à chaque discipline ou activité.

Intégration, dans toutes les formations sportives, de la thématique santé et de la notion de Capital Santé

- 7.8. Analyse de la prise en compte de la santé et de la prévention dans la formation des éducateurs sportifs.;
- 7.9. Intégration de la notion sport santé dans le passage des différents grades (flocon, galop...);
- 7.10. Intégration du secourisme et des gestes qui sauvent dans les formations sportives fédérales;
- 7.11. Prise en compte des notions de sport santé dans les programmes d'EPS, notamment au travers du plan santé à l'école, qui intègre les recommandations des plans de santé publique.

Développement de la relation Sport/Santé, notamment aux niveaux institutionnel, humain et financier

- 7.12. Transformation des commissions médicales des fédérations sportives en commissions Sport Santé et Bien-Être;
- 7.13. Développement de la connaissance de l'impact du sport scolaire sur la santé et le bien-être;
- 7.14. Renforcement des coopérations entre la direction des Sports (ministère des Sports) et la direction générale de la Santé (ministère de la Santé);
- 7.15. Intégration du taux de pratique sportive des populations comme un indicateur de la qualité de vie.

Encouragement à l'exemplarité des acteurs du sport, sportifs de haut niveau et dirigeants

- 7.16. Renforcement des collaborations entre les agences régionales de santé, les DRJSCS, les établissements publics, l'INSEP, le Pôle Ressources National Sport Santé, etc.;
- 7.17. Institution d'un référent Sport Santé en lien avec le médecin conseil dans les centres de ressources d'expertise et de performance sportive (CREPS) et les écoles nationales;
- 7.18. Formation et mobilisation des sportifs de haut niveau à la communication sur les enjeux et les thématiques sport-santé;
- 7.19. En parallèle, réalisation de campagnes de communication institutionnelle.

Intensification de l'engagement contre toute forme de dopage

- 7.20. Application et actualisation des réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage;
- 7.21. Multiplication des campagnes d'information et de prévention contre le dopage en direction de tous les sportifs, notamment les athlètes de haut niveau, les jeunes, les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédicales.

NOTRE PRIORITÉ

Promouvoir l'approche sport / santé et bien-être

Les chantiers structurants :

- Renforcer la place de l'éducation physique dans les plans nationaux de santé publique;
- Référencer l'engagement des acteurs du sport sur les thématiques santé;
- Renforcer la prise en compte de la santé des pratiquants (santé dans le sport).

CONTEXTE ET ENJEUX

En France, 7,9 millions de personnes vivent en dessous du seuil national de pauvreté⁶. Les jeunes, les personnes âgées isolées, les mères seules et leurs enfants, les chômeurs en fin de droit sont particulièrement exposés. La pauvreté se concentre en milieu urbain, touchant près du tiers des habitants des zones urbaines sensibles (ZUS).

Le sport est un fait social majeur :

- Avec près de 34 millions de pratiquants en France, c'est 71 % de la population⁷ qui exerce au moins une activité physique ou sportive chaque année;
- Le mouvement sportif délivre chaque année plus de 15 millions de licences⁸, ce qui en fait le premier mouvement associatif de France;
- Le sport professionnel et les grandes compétitions intéressent une large portion de la population et occupent une partie importante de l'actualité transmise par les médias.

À travers les valeurs qu'il véhicule, son mode d'organisation particulier autour du modèle associatif et les vertus d'une activité physique régulière, le sport est reconnu comme ayant un fort potentiel pour contribuer à créer des liens sociaux, à éduquer la jeunesse et à insérer les populations en difficulté, en milieu rural et urbain. Les acteurs sportifs et non sportifs s'accordent aujourd'hui pour réclamer une meilleure utilisation de ces opportunités en faveur de la cohésion sociale.

Néanmoins, le sport est confronté à ses limites et fait souvent l'objet de débats passionnés qui le dépassent. Miroir de la société, il est le fait de violences, de discriminations ainsi que de dérives liées aux masses financières en jeu qui choquent un nombre croissant de citoyens dans un contexte de crise économique et sociale d'envergure. Le sport doit aujourd'hui conduire des changements pour intégrer ces nouvelles préoccupations.

Enfin, le secteur du sport emploie dans des métiers variés plus de 110 000 personnes au titre d'activité principale⁹, et presque le double au titre des emplois saisonniers ou accessoires.

De plus, le mouvement associatif sportif ne pourrait subsister sans ses 3,5 millions de bénévoles. La place faite à l'humain dans l'organisation du sport est donc un enjeu déterminant pour en assurer un développement durable.

6. Source : *Niveau de vie en 2006*, INSEE 2008

7. Source : *La participation culturelle et sportive*, INSEE 2003

8. Source : *Les licences et les clubs agréés en 2007*, ministère des Sports

9. Source : *Le poids économique du sport en 2007*, ministère des Sports

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Promouvoir le sport pour le plus grand nombre

En adaptant les offres sportives, le contenu des formations des métiers du sport, les structures d'accueil et les lieux de pratique, une priorité doit être donnée à l'accroissement de la pratique d'activités physiques et sportives des publics qui en sont aujourd'hui les plus éloignés : les populations socialement défavorisées, les femmes ainsi que les personnes en situation de handicap. C'est une condition nécessaire pour que le sport puisse jouer son rôle de moteur social et d'éducation, en favorisant notamment la mixité sociale et intergénérationnelle. Au-delà de la pratique sportive, l'égalité des chances et la promotion de la diversité doivent transparaître au sein des organisations du sport, en favorisant l'égal accès à l'emploi, au bénévolat ainsi qu'aux postes à responsabilité.

Promouvoir et renforcer l'impact du sport sur l'éducation et la cohésion sociale

On reconnaît généralement que le sport, notamment pratiqué dans des structures associatives (clubs), représente un levier puissant d'insertion sociale et d'éducation. En parallèle, de nombreux projets à finalité sociale utilisent le sport comme outil pédagogique et d'animation. Le principal enjeu aujourd'hui est de mieux comprendre les mécanismes en action derrière les bonnes pratiques identifiées, pour optimiser l'impact social positif qu'elles génèrent.

Viser l'exemplarité sociale dans le sport et la promotion de la citoyenneté

Le bon fonctionnement du sport s'appuie sur l'engagement de milliers d'hommes et de femmes qui agissent ou vivent à travers lui : sportifs de haut niveau, salariés, bénévoles... Le sport doit mieux attirer, intégrer et accompagner ces ressources humaines tout au long de leur vie, et s'adapter aux évolutions de notre société.

Favoriser la coordination des acteurs publics et privés engagés au service de la responsabilité sociale du sport

Un nombre important d'acteurs sont mobilisés au sein de dispositifs nationaux et locaux et considèrent le sport comme un outil puissant de cohésion sociale. Citons, entre autres, les pôles ressources nationaux du ministère des Sports, sur les thématiques du handicap et de l'insertion par le sport, l'Agence pour l'éducation par le sport, la dynamique Espoir Banlieues, les programmes d'accueil collectifs de mineurs, ainsi que de nombreuses associations, fondations et ONG fortement investies dans ce champ. L'efficacité oblige désormais à une meilleure coordination et complémentarité entre les actions et programmes de recherche, grâce à une démarche systématique de concertation et de coordination.

Agir contre les dérives économiques du sport

Dans un contexte de crise économique majeure, le sport doit se montrer exemplaire dans ses pratiques économiques, notamment dans le sport professionnel. Cet enjeu préoccupe un nombre croissant d'acteurs (pratiquants licenciés, supporters, représentants associatifs, entreprises partenaires et acteurs économiques du sport) qui voient dans certaines pratiques une remise en cause des valeurs fondamentales du sport.

NOS LEVIERS D'ACTION

Promotion de l'égalité homme / femme dans le sport

- 8.1. Poursuite des actions menées en matière de « Féminisation du sport » pour favoriser l'accès à la pratique des femmes à travers une offre sportive ;
- 8.2. Augmentation du nombre de femmes accédant aux postes de responsabilité bénévoles et salariés en poursuivant notamment les politiques d'incitation réglementaire (quotas) ;
- 8.3. Développement de mesures favorisant l'égalité devant la rémunération entre les hommes et les femmes dans les emplois sportifs.

Promotion de la pratique sportive des jeunes et de leur implication dans les instances dirigeantes du sport

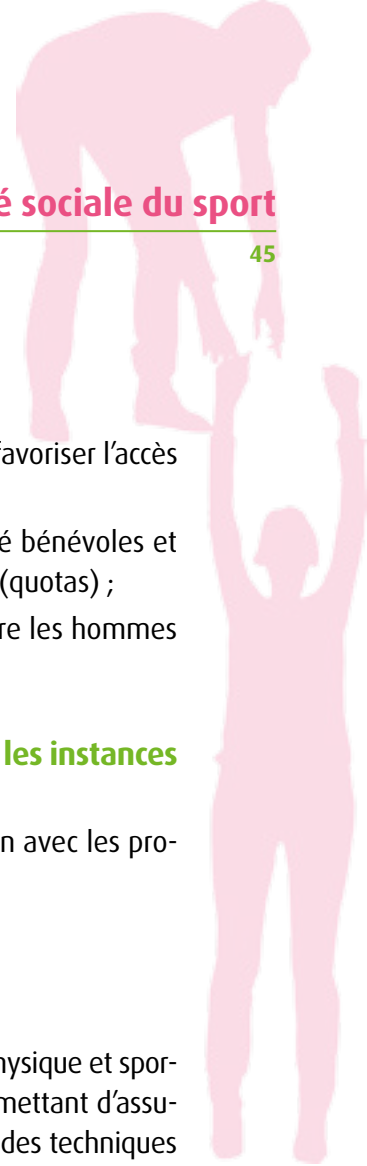
- 8.4. Mise en place d'actions de découverte du sport et d'initiation sportive en lien avec les programmes scolaires et les dispositifs périscolaires ;
- 8.5. Association des jeunes aux instances dirigeantes.

Intégration sociale par le sport des personnes en situation de handicap

- 8.6. Développement de l'accès aux personnes en situation de handicap à l'activité physique et sportive de leur choix dans des conditions favorisant leur épanouissement et permettant d'assurer leur sécurité et la mixité sociale des publics : formations des éducateurs, aides techniques et financières, mise en avant des initiatives locales remarquables et sensibilisation du public ;
- 8.7. Conformément à la loi handicap de 2005, mise en accessibilité des lieux de pratiques et des événements sportifs pour tous ;
- 8.8. Soutien aux activités handisport et sport adapté ;
- 8.9. Soutien à l'accès à l'emploi et au bénévolat dans le sport (notamment par l'application de la législation) ;
- 8.10. Développement d'événements sportifs mêlant personnes valides et personnes en situation de handicap ;
- 8.11. Lancement de programmes de recherche et développement sur le matériel sportif et les équipements adaptés.

Accès au sport pour les publics en situation d'exclusion socioéconomique et géographique

- 8.12. Encouragement de l'accès à la pratique pour les publics en difficulté d'insertion socioéconomique, issus notamment des zones urbaines sensibles inscrites dans le cadre des politiques de la ville, et les chômeurs par le renforcement des aides et le développement d'opérations de promotion auprès de ces publics ;
- 8.13. Développement de l'offre de pratique dans les milieux ruraux ;
- 8.14. Promotion des dispositifs favorisant l'information et l'accompagnement à l'emploi dans le sport et au bénévolat pour les publics en situation d'exclusion ; utilisation des emplois événementiels comme tremplin pour l'insertion ;
- 8.15. Repérage, soutien et diffusion des actions exemplaires de développement de la pratique auprès de publics spécifiques en exclusion sportive comme le sport en prison.



Meilleure utilisation de la pratique sportive comme outil d'insertion sociale

- 8.16.** Établissement d'un état des lieux sur l'implantation des clubs dans les zones prioritaires, Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) notamment;
- 8.17.** Renforcement des politiques de soutien au développement et à la création de clubs dans les zones prioritaires; les doter d'outils, de moyens et de formations spécifiques pour leur permettre de favoriser l'inclusion sociale;
- 8.18.** Contribution à la lutte pour le désenclavement des quartiers en favorisant la mixité sociale dans les clubs, les échanges interclubs et lors des compétitions sportives;
- 8.19.** Lancement de projets de recherche-action et d'expérimentation sur l'insertion sociale par le sport pour promouvoir les meilleures pratiques et mettre en place des politiques territoriales partagées utilisant le sport;
- 8.20.** Intégration de représentants des acteurs du sport dans les forums locaux de concertation sur les politiques d'insertion qui réunissent les parties prenantes (type contrat urbain de cohésion sociale) : collectivités, éducation nationale, associations, familles, etc. ; le sport doit être considéré comme un véritable levier d'insertion, non comme une simple source d'occupation de jeunes désœuvrés;
- 8.21.** Implantation d'équipements multifonctionnels ouverts au cœur des quartiers sensibles en les accompagnant d'une politique d'animation adaptée pour favoriser les pratiques auto-organisées, les échanges multiculturels et les relations avec les habitants;
- 8.22.** Conception de stades ouverts sur la ville, les quartiers et l'environnement et qui favorisent l'insertion sociale par leur identité culturelle, les emplois créés, l'accueil des associations locales, le développement de partenariats sur la billetterie, etc.

Promotion des actions de solidarité dans le sport

- 8.23.** Développement des partenariats entre les acteurs du sport et les associations de solidarité (soutien financier, organisation de collectes de fonds, relais de campagnes de sensibilisation, etc.) ;
- 8.24.** Promotion, soutien et développement des actions de solidarité utilisant le sport support notamment avec l'aide de partenaires;
- 8.25.** Accompagnement et incitation des sportifs de haut niveau à mettre leur notoriété au service d'actions de solidarité.

Renforcement de la lutte contre les discriminations et la violence dans le sport

- 8.26.** Lutte contre le hooliganisme et promotion de relations régulées et apaisées entre les instances du football, les clubs et les supporters; application notamment des préconisations du « livre vert du supportérisme » (ex. : élaboration d'une charte nationale des associations de supporters et de conventions locales) et promotion de la charte contre l'homophobie;
- 8.27.** Repérage, renforcement et généralisation des initiatives de lutte contre les actes de violence et de discrimination;
- 8.28.** Renforcement des partenariats et opérations menées avec les acteurs associatifs sur ces questions, notamment la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des Sports.

La gestion de l'humain dans le sport : accompagnement de la carrière des sportifs de haut niveau et des ressources humaines dans le sport

- 8.29. Poursuite des actions en faveur de la définition du double projet et de la reconversion des sportifs de haut niveau;
- 8.30. Mise en place de politiques de lutte contre les abus d'autorité dans le sport;
- 8.31. Mise en œuvre par tous les acteurs du sport, employeurs, de politiques de juste rémunération des compétences;
- 8.32. Lancement de travaux de réflexion sur la qualité de l'emploi dans le sport, notamment autour de la notion de pérennité des emplois, en lien avec l'Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport (ONMAS) ;
- 8.33. Formation continue des ressources humaines du sport tout au long de leur carrière.

Promotion du bénévolat

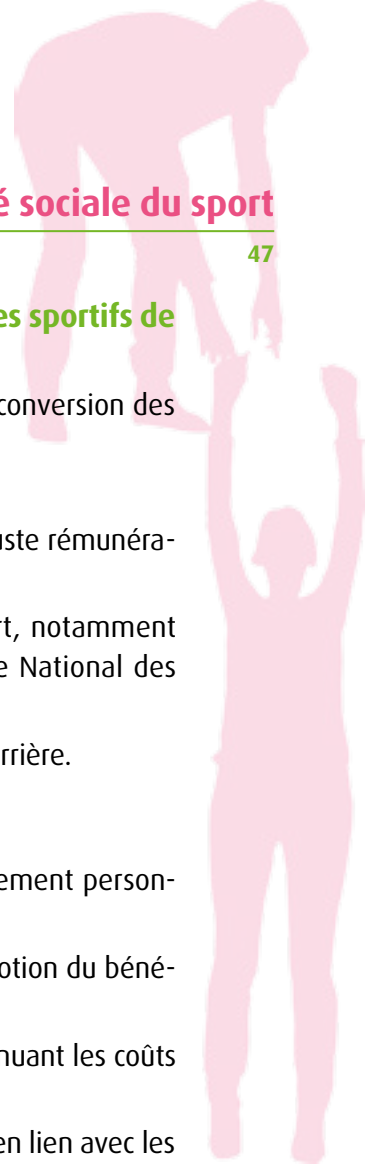
- 8.34. Promotion du bénévolat comme source d'épanouissement et de développement personnel notamment par le biais du service civil;
- 8.35. Développement de partenariats avec les structures de recherche et de promotion du bénévolat (comme France Bénévolat) qui aujourd'hui traitent peu du sport;
- 8.36. Reconnaissance du rôle des bénévoles et aide à leur investissement en diminuant les coûts supportés (défiscalisation des frais) et en développant les formations;
- 8.37. Lancement de travaux de recherche sur l'évolution des formes de bénévolat en lien avec les évolutions de la société (notamment autour de la problématique de la disponibilité) pour repenser la place du bénévole dans les structures associatives;
- 8.38. Préparation et accompagnement du mouvement sportif sur l'évolution des méthodes de recrutement, d'accueil, d'encadrement et de valorisation des bénévoles.

Concertation et coordination des acteurs engagés au service de la responsabilité sociale du sport

- 8.39. Animation d'un réseau des acteurs notamment du mouvement sportif et des collectivités territoriales;
- 8.40. Constitution d'une instance nationale de concertation;
- 8.41. Incitation de coopérations bi ou pluri partites visant à améliorer l'efficacité globale des actions et faciliter leur complémentarité.

Lutte contre les dérives économiques liées au sport

- 8.42. Promotion de l'équité sportive en luttant contre la trop grande concentration des moyens financiers : développer la solidarité financière entre le monde professionnel et le monde amateur, ouverture d'un débat au niveau européen sur les moyens de contrôler les dérives financières du sport professionnel (favoriser le fair-play financier, régulation de la masse salariale dans les clubs professionnels...);
- 8.43. Lutte contre les dérives liées à l'organisation des jeux en ligne en favorisant notamment le respect de la réglementation;
- 8.44. Lutte contre la corruption dans le sport : attribution des marchés, candidatures aux grands événements, etc.



NOS PRIORITÉS

Promouvoir un sport pour le plus grand nombre, basé sur l'équité et le respect de la personne

Les chantiers structurants :

- Accompagner le mouvement sportif dans la lutte contre les discriminations;
- Développer les pratiques sportives au sein des clubs pour tous les publics et tout au long de la vie;
- Développer la politique de gestion du supportérisme.

Favoriser l'utilisation du sport comme source de cohésion sociale, d'éducation et de développement personnel

Les chantiers structurants :

- Intégrer les acteurs du sport dans les politiques locales d'insertion sociale;
- Analyser l'offre et la demande en termes d'animation et d'équipements sportifs;
- Améliorer l'intégration du sport dans le parcours éducatif;
- Promouvoir l'engagement citoyen comme source d'épanouissement et de développement personnel.



CONTEXTE ET ENJEUX

Les défis d'un développement durable dépassent nos frontières. En 2000, lors de la 55^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la communauté internationale s'est engagée à atteindre en 2015 les huit objectifs du millénaire pour le développement (OMD) : ceux-ci visent à lutter contre l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des femmes, combattre le VIH du sida, le paludisme et les autres maladies, réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Pratiqué partout dans le monde, porteur de valeurs universelles, vecteur de liens entre les peuples, le sport a son rôle à jouer dans l'accomplissement de ces objectifs ambitieux. Les initiatives de solidarité internationale et de promotion de la paix à travers le sport sont nombreuses et les instances internationales de gouvernance du sport développent des programmes d'aide en direction des pays en voie de développement, en premier lieu pour permettre au plus grand nombre de pratiquer le sport. Le 26 octobre 2010, en adoptant une résolution reconnaissant la puissance du sport pour atteindre les objectifs du millénaire et encourager la tolérance, les Nations Unies ont ainsi réaffirmé son rôle comme vecteur d'éducation, de santé, de développement et de paix.

À travers son histoire, les performances de ses athlètes qui s'illustrent régulièrement sur la scène mondiale, les grands événements qu'elle accueille avec succès et ses représentants au sein des instances internationales, la France occupe une place particulière dans la gouvernance mondiale du sport. Cela lui confère une responsabilité dans l'avènement d'un sport facteur de développement durable au niveau mondial et dans la promotion de son utilisation comme levier pour atteindre les objectifs du millénaire.

NOS CHOIX STRATÉGIQUES

Promouvoir au niveau mondial un développement durable dans et à travers le sport

Le sport doit être davantage mobilisé pour contribuer aux progrès dans les domaines du développement humain, de l'éducation de la jeunesse, de l'égalité des chances, de la santé, de la paix... Il s'agit de promouvoir les initiatives utilisant le sport comme levier de développement, de promouvoir des partenariats entre le sport et les programmes de développement – notamment avec les ONG de solidarité internationale – et de favoriser une implication des instances sportives internationales dans les stratégies mondiales de développement, notamment à travers l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Au niveau français, les acteurs doivent promouvoir ces objectifs par tous les moyens, notamment le soutien aux projets d'initiative française et en profitant de leur présence dans ces instances. Le réseau diplomatique français et les organismes coordonnant l'aide au développement, notamment les collectivités territoriales qui réalisent des actions de coopération décentralisée doivent également intégrer le sport comme moyen d'action. Il s'agit enfin de promouvoir le respect des droits de

l'homme et de l'enfant dans les relations sportives internationales à travers notamment les achats équitables, la promotion du respect du droit du travail dans les échanges économiques, la protection des ressources naturelles, etc.

Faire évoluer la gouvernance internationale en matière de sport de façon à favoriser la mise en œuvre de démarches de développement durable par les instances en charge du sport

La mondialisation des échanges appelle un renforcement de la gouvernance internationale, condition nécessaire pour un développement durable. Les instances sportives internationales (Comités Internationale Olympique et Paralympique (CIO et IPC), fédérations sportives, Agence mondiale antidopage) et les entreprises privés de dimension internationale (grands équipementiers, agences marketing, médias, grands groupes sponsors du sport...) sont au cœur de ces évolutions ; elles doivent intégrer les enjeux du développement durable au cœur de leur stratégie et développer des démarches structurées. Leur responsabilité est grande par exemple en matière de réglementation du sport : de leurs choix découlent l'ensemble des principes qui régissent la construction, la rénovation, la modernisation et la gestion des équipements ou le dimensionnement des événements. Ces règlements doivent aujourd'hui s'adapter pour intégrer les objectifs de développement durable.

Promouvoir des événements sportifs internationaux responsables

Les relations internationales en matière de sport s'articulent en grande partie autour des événements sportifs internationaux (Jeux Olympiques et Paralympiques, Coupes du Monde, Championnats du Monde, Championnats d'Europe, Meetings internationaux, etc.) et du respect des règles (agence mondiale antidopage, TAS...). Le développement et la promotion d'événements sportifs responsables et équitables est donc un vecteur de diffusion des principes du développement durable tant dans les organisations (comités d'organisation, délégations sportives, instances nationales et internationales concernées) qu'auprès des publics (spectateurs et téléspectateurs).

NOS LEVIERS D'ACTION

Participation à la dynamique internationale en matière de sport et développement durable, et soutien à la mise en œuvre de démarches au sein du mouvement sportif mondial

- 9.1.** Incitation des représentants et sportifs de haut niveau Français pour qu'ils soient les relais des principes de développement durable promus par la France : création de commissions dans les instances nationales et internationales, désignation d'élus en charge de la thématique, allocation de moyens humains et financiers, etc. ;
- 9.2.** Soutien aux accords et plateformes internationaux ;
- 9.3.** Soutien à l'évolution des cahiers des charges des manifestations sportives et des règlements fédéraux internationaux pour l'intégration des principes du développement durable ;
- 9.4.** Participation aux travaux de normalisation internationale et à leurs déclinaisons en France, notamment la norme 20 121 sur les événements ;
- 9.5.** Instauration d'une veille des bonnes pratiques étrangères, notamment à travers le Centre de ressources et d'expertise sport et développement durable du ministère des Sports ;

- 9.6. Organisation du partage et de la diffusion de l'information au sein des organisations et entre elles;
- 9.7. Intégration des enjeux du sport dans les programmes internationaux de développement durable.

Respect du droit international du travail dans la production du matériel sportif

- 9.8. Engagement dans des démarches de labellisation et de normalisation des processus d'achat à l'international (évaluation des fournisseurs étrangers, accompagnement du changement d'outils et de méthode de production chez les fournisseurs des pays en développement...);
- 9.9. Orientation des appels d'offres internationaux par des critères plus exigeants en termes d'impact sur l'environnement et de conditions sociales de production;
- 9.10. Valorisation de prestataires faisant la démonstration de leur responsabilité sociale et environnementale;
- 9.11. Promotion du commerce équitable dans les achats des acteurs du sport, notamment pour le textile en collaborant avec des ONG qui œuvrent en faveur de ces enjeux (ex. : Artisans du Monde, Collectif éthique sur l'étiquette, RITIMO, etc.).

Définition d'un cadre pour assurer les droits des sportifs étrangers évoluant en France

- 9.12. Lutte contre l'exploitation des mineurs dans le sport professionnel et contre le phénomène des mineurs étrangers isolés, à travers la mise en place d'un dispositif partagé impliquant tous les acteurs concernés : instances internationales (évolution des règlements), clubs (prévention, veille, qualité de l'accueil), autorités (réglementation, coordination des politiques...), etc.
- 9.13. Promotion du respect des droits de l'homme dans la filière du sport professionnel (lutte contre les effets indirects liés au recrutement dans les pays en voie de développement, accompagnement des carrières, reconversion) et mise en place d'accompagnements spécifiques destinés à une bonne insertion dans la société française.

Multiplication des actions d'échange et de coopération internationale afin de développer la solidarité internationale dans le sport

- 9.14. Promotion des actions de coopération comme levier de rapprochement entre les peuples : favoriser le jumelage sportif, utiliser le sport comme levier d'activation des actions de coopérations décentralisées des territoires, etc.
- 9.15. Soutien / Valorisation / Participation aux actions de solidarité internationale des ONG (comme Sport sans frontières) ;
- 9.16. Promotion des actions de coopération internationale nord-sud : accompagnement des sportifs de haut niveau, échanges entre cadres techniques, actions de développement locales comme celles initiées par le programme de solidarité olympique;
- 9.17. Soutien à l'organisation des grands événements sportifs dans les pays émergents, en fournissant notamment, à leur demande, un appui lors des candidatures et un soutien technique dans les organisations;

- 9.18.** Développement des actions de coopération entre les acteurs français et leurs homologues dans les pays émergents : fourniture de matériels (en veillant à la qualité des équipements donnés), formations, échanges de bonnes pratiques, aides aux entraînements des équipes étrangères, mutualisation des pratiques et techniques pour préserver l'environnement, etc. ;
- 9.19.** Facilitation de la traduction des documents produits, au moins en anglais et en français, pour accélérer les capacités d'appropriation de chaque acteur ;
- 9.20.** Soutien à l'organisation de programmes, de rencontres à l'échelle européenne et internationale, à l'instar des premières rencontres européennes « Nature & Sports, Euro'Meet » coordonnées par le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN).

Promotion des comportements responsables de la communauté sportive française à l'étranger

- 9.21.** Promotion du respect des cultures, des langues, des règlements locaux et de l'environnement naturel des lieux de pratique à l'étranger ;
- 9.22.** Encouragement à la maîtrise des langues étrangères au sein du mouvement sportif français pour faciliter les échanges avec le mouvement sportif mondial ;
- 9.23.** Promotion du respect des cultures et règlements locaux dans l'organisation d'événements sportifs français à l'étranger.

Utilisation des événements sportifs internationaux organisés en France comme vitrine exemplaire des initiatives remarquables

- 9.24.** Mise en place de démarches ambitieuses, des meilleures pratiques et des innovations dans les candidatures et l'organisation des grands événements sportifs internationaux en France ; en faire notamment une condition du soutien de l'État ;
- 9.25.** Accueil des délégations étrangères et des spectateurs dans une dynamique d'échanges interculturels et de démarche responsable ;
- 9.26.** Valorisation des démarches de développement durable auprès des visiteurs étrangers à travers des dispositifs de communication appropriés.

NOS PRIORITÉS

Concevoir les événements sportifs de manière responsable et utiliser les grands événements internationaux comme moteur d'innovation et comme vitrine du savoir-faire français

Les chantiers structurants :

- Participer aux travaux normatifs internationaux sur l'éco-conception des événements (ISO20121) et préparer les acteurs français à l'intégration de cette norme;
- Favoriser les démarches de développement durable ambitieuses et innovantes dans la candidature et l'organisation des grands événements sportifs en France;
- Inciter les organisations internationales à adapter leur cahier des charges;
- Inciter et accompagner à l'éco-conception de l'ensemble des événements.

Note méthodologique sur l'élaboration de la Stratégie

54

L'objectif initial était de décliner pour le sport la Stratégie Nationale de Développement Durable 2010-2013 (SNDD), en associant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes à son élaboration – État, collectivités, associations sportives, acteurs économiques, acteurs environnementaux, partenaires sociaux –, à l'instar de la gouvernance instaurée lors du Grenelle de l'environnement.

Durant 12 mois, ont ainsi pu être recueillies près de 2 000 contributions issues de la très grande diversité des acteurs. Les modalités pour contribuer ont été nombreuses :

- des réflexions et des échanges engagés lors de la journée de lancement des Assises nationales du sport et du développement durable le 20 mai 2010, qui ont permis au Comité National Olympique et Sportif Français, à des présidents de fédérations, des élus de collectivités, des services de l'État, des chefs d'entreprises, des ONG, d'exprimer leurs attentes et de formuler des propositions;
- la participation aux dix Assises territoriales du sport et du développement durable qui ont rassemblé 1 000 acteurs locaux du sport et parties prenantes intéressées;
- la contribution d'experts, en réponse à une enquête en ligne lancée par les services du ministère des Sports ou par la production de notes spécifiques;
- le recueil de l'avis de sportifs de haut niveau, à l'initiative de Tony Estanguet, Ambassadeur du ministère des Sports sur le développement durable;
- une enquête qualitative sur les besoins, les freins et les motivations des acteurs du sport pour intégrer le développement durable;
- la communication vers le centre de ressources et d'expertise sur le sport et le développement durable, via des enquêtes en ligne, de près de 750 outils ou actions réalisés dans ce champ.

Toutes les modalités de ces remontées ont été conçues afin de limiter les impacts, en organisant les temps de regroupement de manière responsable et en dématérialisant au maximum les échanges.

La richesse des contributions garantissait d'appréhender et de décliner pour le sport la SNDD dans sa diversité mais aussi de manière très concrète. Encore fallait-il organiser la synthèse des contributions recueillies et rédiger, à partir de cela, par défi de la SNDD, un projet de stratégie partagée pour un développement durable du sport recensant l'ensemble des contributions formulées. La direction des sports a réalisé ce travail avec l'assistance d'un cabinet conseil et l'appui de plusieurs experts ayant participé aux Assises territoriales.

Ce travail a été poursuivi, permettant d'aboutir à la présentation, le 3 mai 2011, par Madame Jouanno, ministre des Sports, de cette stratégie et notamment des 12 priorités.

Ce document a une visée informative. Il comprend, à ce titre, plusieurs Annexes synthétisant les contributions recueillies, précisant leurs sources et leurs destinataires. Des exemples et des actions de références illustrent, selon chaque défi, ce qu'il est possible de faire ou ce qui est en cours de réalisation.

Ces annexes sont téléchargeables sur le site :

www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/sport-et-developpement-durable.

Le lecteur doit entendre par écoconception, écoresponsabilité, écoconditionalité, des techniques ou des comportements respectueux d'une démarche de développement durable.

Il convient de rappeler également que la numérotation des défis de 1 à 9, correspond à la numérotation des défis de la SNDD 2010-2013 pris comme modèle. Elle ne signifie nullement une hiérarchisation des défis. De la même façon, les choix stratégiques et les leviers d'actions ne font l'objet d'aucune hiérarchisation.

Le centre de ressources et d'expertise et le bureau de la communication du ministère des Sports tiennent à jour toutes les informations disponibles sur les sites Internet (www.sports.gouv.fr) et Intranet et se tiennent à la disposition de chaque acteur, pour toute demande.



Téléchargeable sur www.sports.gouv.fr
Contact : ds.sportdurable@jeunesse-sports.gouv.fr